Minister's Working Group on Violence Against Women

DECEMBER 2001

SUPPORT TO
SINGLE PARENTS
INC.
SUPPORT AUX
PARENTS UNIQUES

154 Rue Queen Street, Moncton, N.B. E1C 1K8 Tel: 858-1303 Fax: 855-4116

Honourable Margaret Ann Blaney
Minister Responsible for the Status of Women
PO Box 6000
Fredericton NB
E3B 5H1

Dear Minister Blaney:

It is with great pleasure that I present to you the Report of the Minister's Working Group on Violence Against Women.

As the Working Group's co-chair I have witnessed first-hand the dedication and generosity of contribution of both the community and government partners in this initiative. I sincerely believe the advice we present to you today accurately reflects the issues encountered by the women who are survivors of violence and the issues encountered by the system which is trying to help these women. The recommendations, as presented, should chart a course of collective action which will allow us to alleviate the problem of violence against women.

On behalf of the Working Group, I would like to applaud your commitment to this issue and the process undertaken. We trust government will positively receive these recommendations in view of its commitment to assist the most vulnerable of our citizens.

Sincerely

Nancy Hartling
Co-Chair
Minister's Working Group on Violence Against Women

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION 7

Vision 8

Principles/Values 8

The Problem 9

Prevalence of Violence Against Women 10

FRAMEWORK ELEMENTS 12

Leadership and Co-ordination 15

Legislation 17

Stability/Sustainability 18

Prevention and Education 19

Policy/Support Issues 21

Service Delivery 26

Accountability 28

CONCLUSION 30

References 31

Appendix A, Summary of Recommendations 32

Appendix B, Members and Sub-Committees 39

Appendix C, Consultation 43

INTRODUCTION

In October 2000, women around the world marched to raise awareness on violence against women and poverty among women. In New Brunswick, approximately 400 women rallied at the Legislature and presented their concerns and recommendations to government. This event was the stimulus for the establishment by government of the Minister's Working Group on Violence Against Women.

The Working Group's mandate is to develop a comprehensive strategic framework that brings together recommendations from all areas of the province to alleviate the problem of violence against women.

The Working Group is a partnership between government and the community working together to develop concrete, actionable advice to government in a quest to address the issues of violence against women from the women's perspective and the system's perspective. Its membership reflects this partnership. Twenty-three community representatives from all regions of the province as well as senior government officials from the key Departments of Health and Wellness, Family and Community Services, Public Safety, Justice, Education, and Training and Employment Development brought their varied expertise to the issues.

To support the Working Group, three sub-committees were established in the areas of prevention and education, service delivery, and policy and communications. To reflect the ongoing partnership, these sub-committees included both community and government participation.

The Working Group recognized early in the process, that the quality of the advice and recommendations it would develop would be contingent on ensuring that the work represented as many voices as possible. It was critical to hear from survivors, perpetrators, and as many service providers as possible. To facilitate this, a series of focus group sessions and informal dialogues were carried out over the months of March to September 2001. Participants included victims, perpetrators, educators, teachers, nurses, police officers, judges, social workers, crisis intervenors, community volunteers and others. The recommendations contained in this report are the product of these collective processes.

The Working Group would like to thank the many New Brunswickers who have contributed to its work and who continue to be committed to eliminating violence against women.

Vision

THE MINISTER'S WORKING GROUP ON VIOLENCE AGAINST WOMEN BELIEVES THAT ALL NEW BRUNSWICK FAMILIES MUST LIVE IN A SECURE, NURTURING ENVIRONMENT FREE OF ABUSE AND VIOLENCE.

The Working Group believes this vision should be adopted by society in general. Alleviating violence against women requires sustained commitment, leadership and energy over time, by government and by the community. Each individual has a role to play in achieving this vision.

Principles/Values

1. Violence against women is a serious health, social, and economic issue.

2. Families must live in a secure, nurturing environment free of abuse and violence.

3. Family violence, in many of its forms, is a criminal act and should be treated as such in all aspects of society.

4. Women must have access to information and options to support them in their decision making.

5. Interventions dealing with incidences of violence against women are long-term and systemic in nature and address the individual service needs of victims, children and perpetrators.

6. Poverty or the threat of poverty should not be a barrier for a woman seeking to leave an abusive situation.

7. Formal and informal caregivers/service providers should be helpful and do no further harm.

The Problem

Violence against women both violates and impairs or nullifies the enjoyment by women of their human rights and fundamental freedoms... Violence against women is a manifestation of the historically unequal power relations between men and women, which have led to domination over and discrimination against women by men, and to the prevention of women's full advancement.[1]

The Working Group defines violence against women as any physical, sexual, emotional, psychological or financial abuse of women that occurs in the home, workplace or in the community at large.

Over three decades, significant advancements have been made to address this issue. Transition houses were established to support abused women and their children. Committees were formed at the local level to work to alleviate violence against women. Public awareness campaigns were launched in some provinces to educate citizens about the problem and effects of this violence.

The costs of violence against women – both financial and emotional – are immense. Abused women suffer the loss of self-esteem, fear, shame, loss of income, physical scars and, in some cases, loss of life. These costs are immeasurable. The emotional impacts on children who witness violence, or who themselves are victims, are long-term and severe.

Research has been done, however, to measure the economic costs of violence against women. A 1995 study conducted by the Centre for Research on Violence Against Women and Children at the University of Western Ontario looked at selected Canadian economic costs of three forms of violence against women: sexual assault/rape, women abuse in intimate partnerships and incest/child sexual assault. The study looked at four policy areas: health/medicine, criminal/justice, social services/education and labour/employment and estimated the costs were:

- Social service/education: $2,368,924,298
- Criminal Justice: $871,908,583
- Labour/employment: $576,764,400
- Health/medical: $408,357,041

This totals more than $4 billion annually. If one were to estimate these costs on a per capita basis this would represent approximately $127 million for New Brunswick.

[1] *Beijing Platform for Action, United Nations, Fourth World Conference on Women, Beijing, 4-15 September 1995, para. 112 & 118*

The report distinguishes between government, personal and third party costs of violence against women. The government costs include things such as incarceration of people convicted of rape, assault and child molestation. Personal costs are those which include loss of income for the victim due to hospitalization or other sick time taken, transportation, and accommodation costs. Finally, third-party costs are those incurred when someone agrees to shelter a friend who has been abused or an insurance firm's expenses covering the benefits claimed by a woman who has experienced violence. These costs are divided among the government, 87.5%, the individual 11.5% and third-party, 0.9%.

Prevalence of Violence Against Women

The 1999 General Social Survey found that only 37% of violent acts involving female victims were reported to police. Many victims of violence do not report incidents of violence due to factors such as the secrecy of the issue, dependency on the perpetrator, lack of knowledge about assistance, and fear of repercussions. (Family Violence in Canada: A Statistical Profile, 2000, Satistics Canada) It is therefore impossible to have a complete picture of the magnitude of violence against women. What we do know, however, is that:

Canada:

- One in four Canadian women have experienced physical or sexual violence at the hands of an intimate partner. (Violence Against Women Survey, 1993, Statistics Canada)

- One in two Canadian women have experienced at least one incident of violence since the age of 16. (Violence Against Women Survey, 1993, Statistics Canada)

- In 1999, eight women per million couples were murdered by their intimate partners – down from 12.8 in 1991. (Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada, Homicide Survey)

- Children heard or saw one parent assaulting the other in 37% of all Canadian households. In 70% of these cases, the assaults were against their mothers. Over one-half of the female victims in these cases feared for their lives because of the violence. (Family Violence in Canada: A Statistical Profile, 2001, Statistics Canada)

- The five-year prevalence rate of spousal violence was 8% of women and 7% of men in 1999. Although the rates are similar for women and men, it must be noted that women generally are subjected to more severe and more frequent forms of violence; (i.e., twice as many women as men were beaten, five times as many choked, and almost twice as many had a gun or knife used against them). (General Social Survey, 1999, Statistics Canada)

- In 1999, 77% of incidents of criminal harassment (stalking) reported to police were directed at female victims. (Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada, Homicide Survey)

- 39% of women have been sexually assaulted since the age of 16. (Violence Against Women Survey, 1993, Statistics Canada)

- 53% of women disabled from birth have been raped, abused, or assaulted. (Lynn & O'Neill)

- Aboriginal women report higher than average rates of spousal violence. (Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2001, Statistics Canada)

- In 69% of substantiated cases of child sexual abuse; the victim was female. (Family Violence in Canada: A Statistical Profile 2001, Statistics Canada)

New Brunswick:

- The 5-year prevalence rate of spousal violence is 9% for women and 7% for men. Although the rates are similar for women and men, it must be noted that women generally are subjected to more severe and more frequent forms of violence; (i.e., twice as many women as men were beaten, five times as many choked, and almost twice as many had a gun or knife used against them). (1999 General Social Survey, Statistics Canada)

- 14 New Brunswick women died as a result of violence inflicted upon them by their current or ex-partner between 1992 and 1999. (NB Family Violence Criminal Justice Statistical Reports)

- 29% of girls in Grades 7, 9 and 11 have experienced at least one incident of dating violence. (Dating Violence Research Team)

- In 84% of the criminal harassment charges laid in New Brunswick between April 1, 2000 and March 31, 2001, the victims were women. (New Brunswick Justice Information Service)

FRAMEWORK ELEMENTS

To achieve the vision of the Working Group in accordance with its principles and values, work is required in the following areas:

- leadership and co-ordination;
- legislation;
- stability and sustainability;
- prevention and education;
- policy and support issues;
- service delivery; and
- accountability.

This section details the Working Group's identification of issues in each of these areas as well as recommendations to bring about positive change. The following ten recommendations have been determined to be priorities:

1. That transition houses be funded at 100% of approved cost. Consistent criteria should be applied across the province. **(Recommendation 9, p. 18)**

2. That social assistance and housing policies and procedures be amended to:
   - create an exception to the Household Income Policy for women who have been victims of abuse. This would allow these women (with or without children) to share accommodations without deduction on their social assistance;
   - fully communicate with regional front line offices the premise that women who have been abused are a priority group and are to be treated as such;
   - streamline and render the application for benefits process more easily accessible and considerate of the woman's physical and mental state at the time of application. For example, social assistance applications should be taken in the transition house rather than the woman, who may well be showing signs of abuse, mingle with other applicants in a waiting room.
   - enhance transitional benefits and supports by:
     - extending the period of time for which the health card is provided;
     - ensuring childcare assistance is provided for these women when pursuing a training, education or employment opportunity; and
     - extending these transitional benefits to women who have experienced abuse and are not eligible for social assistance but who are low-income (i.e. less than $20,000/year).

- extend eligibility to the Transitional Assistance rate for single women who have experienced abuse;
- increase the number of rental subsidies available to women (with or without children) who have experienced abuse. The efforts of the Minister of Family and Community Services in addressing these issues is acknowledged and supported.
- provide assistance for the transportation of children in transition houses to their school where possible. Changing school for the child during this period should be avoided as it increases the trauma being experienced.
- ensure the appeal process is streamlined and rendered more user-friendly for women who have been victims of violence. Administrative procedures should be examined in this context. Access to the client's file should be assured.
- create a better working relationship between Department of Family and Community Services case workers and transition house workers based on respect for each other and for women in transition. **(Recommendation 28, p.23)**

3. That appropriate resources be dedicated within the Executive Council Office (Status of Women) to be charged with:
   - the ongoing provision of advice to the Minister;
   - the co-ordination and the facilitation of communications between government and community including the sharing of best practices;
   - the overseeing function related to implementation of the action plan;
   - the promotion of research and dissemination of findings;
   - the promotion of evaluation of existing and new programs; and
   - the provision of leadership in public awareness, education and prevention initiatives. **(Recommendation 1, p. 16)**

4. That government invest in training of its service providers in the following ways:
   - by providing ongoing training in the abuse protocols;
   - by developing and delivering orientation packages for new employees; and
   - by providing in-service training to all service providers.
     (Recommendation 16, p. 20)

5. That, in partnership with Aliant (NB Tel), an abuse information page be developed and incorporated in all phone books in the province. It is further recommended that, to ensure citizens are aware of the existence of such a page, the profile be raised through an awareness campaign. **(Recommendation 17, p. 20)**

6. A. That, in partnership with existing facilities, (i.e. family resource centres, family violence crisis centres, community health centres), a network of resource centres be established to provide a safe place for women to access information and counselling and to hold discussion groups.

   B. That these centres be resourced with an outreach component to reach women in more isolated areas and to act as an ambassador for women in working their way through the system.

   C. That staff at these centres be knowledgeable of the special needs of diverse groups. **(Recommendation 46, p. 27)**

7. A. That curriculum be implemented for Grades K-12 on healthy relationships.

   B. That training of teachers in this curriculum and its delivery be monitored.

   C. That this program be mandatory at all grade levels.

   D. That the expertise of community be utilized in its implementation.

   E. That role-play be integrated as an important component of such a curriculum. **(Recommendation 20, p.20)**

8. That a provincial policy on second stage housing and sexual assault services and supports be developed and funded accordingly. **(Recommendation 31, p. 24)**

9. A. That over the course of the next calendar year, government take leadership with the participation of community as appropriate, to:
   - conduct an extensive review of legislation adopted in other Provinces; and
   - develop a discussion paper which outlines the feasibility of such legislation in New Brunswick as well as explore the options which might be effective in the context of the provincial justice system.

   B. That the proposed legislation, if deemed feasible, be introduced in the Legislature in the Spring, 2003. **(Recommendation 7, p. 17)**

10. That a public awareness campaign be undertaken over a number of years using a broad spectrum of mechanisms and targeting different groups, i.e. victims, abusers, informal helpers, etc. This campaign must ensure the special needs of immigrant, aboriginal, and disabled women are taken into consideration. **(Recommendation 18, p. 20)**

Leadership And Co-ordination

Issues

The Minister's Working Group on Violence Against Women provides a means to bring together the perspectives of government and community in order to address the issue of violence against women. The need to continue to address the issue through this shared focus was readily identified.

The joint forum had some unanticipated benefits. Community groups were able to share ideas and best practices. There is no ongoing mechanism in place at present to allow such sharing to take place. Providing a forum to exchange information, thereby eliminating duplication of effort, allows more time for the direct provision of services and supports to women who have experienced violence in their lives. From government's perspective, the joint forum provided an opportunity for policy advisors and planners to get direct feedback in terms of the impact of issues, policies and actions on the front lines.

A recurring theme in all of the discussions was the silo effect between government departments themselves as well as between government and community. This happens provincially, but even more important, occurs locally. Communication is part of the answer in breaking down these silos. The degree of the problem varies from region to region, from community to community. In a number of areas, partnerships have been forged. In other areas these partnerships are absent. The need to help build community capacity and focus around issues of violence, however, is key.

In addition to the direct harm caused to women, research has shown the devastating long-term effects on children who witness abuse against their mother. Violence against women has impacts far beyond the individual and her children, however, and is a serious public health, social and economic issue which must be addressed across sectors.

Recommendations

1. That appropriate resources be dedicated within the Executive Council Office (Status of Women) to be charged with:
   - the ongoing provision of advice to the Minister;
   - the co-ordination and the facilitation of communications between government and community including the sharing of best practices;
   - the overseeing function related to the implementation of the government action plan;
   - the promotion of research and dissemination of findings;
   - the promotion of evaluation of existing and new programs; and
   - the provision of leadership in public awareness, education and prevention initiatives.

2. A) That the Minister's Working Group on Violence Against Women be continued and meet on a yearly basis to:
   - consider progress achieved on the action plan;
   - suggest adjustments where and if needed; and
   - continue to provide advice to the Minister.

   B) It is further recommended that membership on the Working Group be modified to include perspectives from the academic community, businesses and professional organizations (e.g. physicians, nurses, teachers).

3. That the Executive Council Office (Status of Women) work in partnership with many organizations to facilitate the strengthening of existing community-government partnerships such as the Provincial Caring Partnerships at the local level, and the creation of new partnerships where these do not exist.

4. That the Minister's Working Group on Violence Against Women's Strategic Framework be widely communicated and distributed across the province.

5. That each department involved in the carrying out of the government action plan clearly identify its responsibilities and obligations (financial and human resources) within their departmental work plans.

6. That a Ministerial Committee be struck to allow for broader consideration of the issue and to serve as a coordinating mechanism for long-term actions which cross various departments. This Committee should meet annually, or more often if deemed necessary.

Legislation

Issues

Women who have experienced violence have identified that their chief priorities are safety, for themselves and for their children, as well as timely and effective information on options. The Working Group expressed the strong belief that violence against women must be seen as a "criminal act". To change public attitudes and start making a positive step forward in the lives of these women, one must go beyond the platitudes of simply stating that "violence against women is unacceptable". These platitudes have not proven to be a deterrent for the perpetrators and certainly have not provided the impetus for women to take the necessary steps to ensure their right to live free of violence is respected.

One particular avenue explored by the Working Group was legislation which enshrines its vision, principles, goals, and values, and also creates new and different options for women. Several other provinces (i.e. Prince Edward Island, Saskatchewan, Alberta, Manitoba) have legislation in place, particularly as it relates to family violence. The Prince Edward Island model received notable attention from Working Group members. An important feature of this legislation is that aggressors can be removed from premises as opposed to women having to flee. More importantly, however, is the fact that the legislation provides the abused person with access to resources (i.e. car, cheque book) and temporary child custody. The presence of Justices of the Peace in Prince Edward Island is to be noted. Justices of the Peace can issue orders which require ratification by a judge within five days. Justices of the Peace do not exist in the New Brunswick system.

Recommendations

7. A. That, over the course of the next calendar year, government take leadership with the participation of community as appropriate, to:

   (a) conduct an extensive review of legislation adopted in other provinces. Particular emphasis should be placed on assessing the provisions of the Prince Edward Island legislation;

   (b) develop a discussion paper which outlines the feasibility of such legislation in New Brunswick as well as exploring the options which might be effective in the context of the provincial justice system. The discussion paper would also need to fully identify implementations and resourcing issues. It should set the stage for a legislative framework so therefore it needs to be in the public domain to solicit the necessary stakeholder and citizen dialogue.

   B. That the proposed legislation, if deemed feasible, be introduced in the Legislature in the Spring, 2003.

Stability/Sustainability

Issues

Uncertainty relating to program and budget approvals from year to year has hampered community agencies in their efforts to do long-term planning. This has become problematic as considerable time and energy goes into the funding application process with the results of their applications often becoming known well into the next fiscal year. This directly impacts on their ability to attract and retain good qualified staff, which in turn, directly influences the provision of services.

As a result of discussions, it became evident that government approved or purchased community services are not necessarily funded at the full cost of the service. For example, transition houses are funded at 80% of the approved operating budget. There is an expectation that these community groups and organizations will undertake fundraising activities to cover the remainder of costs. The Working Group believes that these services are essential services and therefore should be funded accordingly. From a pragmatic perspective, it should be noted that time and energy used by staff to fundraise is time and energy taken away from the direct delivery of services to women, children and men.

A lack of certainty or stability in many community programs and services is one of the key reasons why program evaluation has been difficult to implement, i.e. "Why evaluate if we're not sure we'll be around next year!"

To further complicate the issue, there is insufficient transparency in the current system that deals with funding of community services and programs thus, unintentionally creating competition among the groups for the same public dollar. The Working Group's vision of working together to improve the lives of these women, dictates that this unhealthy competition must disappear.

Recommendations

8. That the funding application process for community groups be streamlined and be accompanied by transparent criteria and decision-making.

9. That transition houses be funded at 100% of approved cost. Consistent criteria should be applied throughout the province.

10. That funding for government purchased services and programs be approved on a three-year basis. Moreover, a user-friendly mechanism be developed to ensure that a yearly review and adjustment process is part of the funding criteria.

11. That a review be undertaken to assess the adequacy of public support provided to existing community services and to address any identified anomalies over the course of the five-year government action plan.

12. That all public funding accorded to programs, services and initiatives dealing with violence against women be public information and included in a report card. This will further enhance accountability within the system.

Prevention and Education

Issues

After more than two decades of work in the area of violence against women, a large proportion of the population, including many service providers, still does not understand what constitutes abuse. (HEAR) Education and training is a priority. The Working Group agreed that many professionals require training on the impacts and dynamics of violence against women and what victims need from the professionals they turn to for help. In particular, health care providers were targeted as one group with an essential training requirement as they are often the first point of contact for abused women. Research has found that the first response to a disclosure is critical to further disclosure. It is clear from research also, that women need safe access to information. (HEAR) Pamphlets and information cards taken home by a victim can jeopardize the victim's safety if found by an abusive partner.

Minority groups of women, (i.e. immigrant, disabled and aboriginal) face particular difficulties. Immigrant women may live in isolation, not only because of geography, but also due to language. Women with disabilities suffer abuse at twice the rate of able-bodied women. First nations children in public schools face extreme social and cultural differences. The Working Group believes that all individuals, especially youth, must understand diversity and be respectful of differences.

Treatment for abusers, and education and awareness programs for all ages are critical. All focus groups, including abusers, spoke of the importance of early intervention. Schools play an integral role in changing the attitudes of young people regarding substance abuse, drunk driving, etc. Schools also could have a significant impact on changing attitudes with respect to violence against women. The socialization of girls and boys needs to be addressed so that women become less vulnerable and more economically independent, and men learn alternative ways to express their masculinity. 'Kids listen to other kids' was heard often during the sub-committee discussions. Experiential training is seen as the most effective way to learn at all age groups, but it is believed that youth, in particular, learn best through programs that include role-play and are youth focused and youth driven. The Working Group noted there is a significant gap in education and prevention programs for youth aged 11 to 14.

As noted earlier, violence against women is a significant health issue. Public health nurses could be significant partners in the area of education and prevention. In addition, students may more readily discuss relationship and sexual health issues with public health nurses than with teachers, and public health nurses may be more comfortable discussing these issues. The Working Group sees the Healthy Learners Program as one method of addressing the unique emotional, social and health requirements of youth.

While the school setting provides a wonderful opportunity to instill positive attitudes in our children, all is wasted if examples of respect and tolerance are not seen in all areas of children's lives. Violence prevention begins at home and parents need to be equipped to teach children about appropriate behaviors.

Recommendations

13. That universities, colleges and other training institutes be strongly encouraged to incorporate education in violence issues in the professional training of doctors, nurses, social workers, police, judges, clergy, dentists, and day care workers.

14. That all three abuse protocols – woman, child, and adult victims of abuse – be reviewed and updated in consultation with community groups.

15. That professional organizations set aside time each year for ongoing sensitization on the issue of violence against women.

16. That government invest in training of its service providers in the following ways:
    - by providing ongoing training in the abuse protocols;
    - by developing and delivering orientation packages for new employees; and
    - by providing in-service training to all service providers.

17. That, in partnership with Aliant (NBTel), an abuse information page be developed and incorporated in all phone books in the province. This page should include information on the definition of abuse and crisis numbers for both victims and abusers. It is further recommended that, to ensure citizens are aware of the existence of such a page, the profile be raised through an awareness campaign.

18. That a public awareness campaign be undertaken over a number of years using a broad spectrum of mechanisms and targeting different groups, (i.e. victims, abusers, informal helpers). This campaign must ensure that the special needs of immigrant, aboriginal, and disabled women are taken into consideration.

19. That abuse information be incorporated into second-language training programs for immigrants.

20. A) That curriculum be implemented for Grades K-12 on healthy relationships, including a critical examination of stereotypical gender roles, respect for differences, anti-bullying messages, and information on healthy sexuality, assertive communication training, and the dynamics of violence.

    B) That training of teachers in this curriculum and its delivery be monitored to ensure its success.

    C) That this program be mandatory at all grade levels.

    D) That the expertise of community be utilized in its implementation.

    E) That role-play be integrated as an important component of such a curriculum.

21. That experiential programming, such as the Making Waves Program, which involves students in its design and implementation, be supported by governments at all levels and the community at large.

22. That the Healthy Learners Program be expanded to include Grades 6 to 8 and integrated into all schools throughout the province.

23. That the Quality School Program* be reviewed to ascertain its applicability to New Brunswick schools.

24. That information on abuse be distributed to new parents by including it in various packages, such as the Born to Read Program distributed at birth, and with materials distributed at the 3.5 year screening, and at kindergarten entry.

25. That, in addition to teachers, parents be invited to participate in the Making Waves Program.

26. That the content of parenting classes offered throughout the province be reviewed with the aim of adding information on healthy relationships and abuse.

27. That government and community groups form a partnership with Sports NB to ensure violence, harassment and abuse in sports is not tolerated.

Policy/Support Issues

Issues

Violence against women is more than a women's issue. The Working Group strongly believes that violence against women is a societal issue affecting every man, woman and child in the province. Therefore, policies and supports must be targeted at:

- the woman victim/survivor of violence;
- the perpetrator;
- the children who have witnessed violence; and
- the general population.

Policies and programs need to reflect that the system (both formal and informal) respect the woman's decision-making right. The woman must be free to make the decision that's right for her, when it's right for her. Policies, programs and interventions by all parts of the system should be supportive and helpful. The principle of "do me no harm" must prevail.

Women who have experienced violence in their lives as well as children who have witnessed violence or have experienced violence themselves, need an effective system of supports. Research supports that the healing/recovery process is a long-term process and, therefore, the supports in place need to take this into account. Policies and programs which take effect for short periods of time can have the unwanted result of a woman (and child[ren]) returning to the violent environment.

* *Quality Schools are those where, among other criteria, relationships are based upon trust and respect and parents are encouraged to become involved.*

In 2000, only 38% of female spousal violence victims in New Brunswick reported the crime to the police and only 41% used a social service. (Family Violence in Canada: A Statistical Profile, 2001, Statistics Canada) Therefore policies must be supportive of those seeking assistance from the formal system and also have the potential to reach the large number who do not enter the system.

Members repeatedly expressed concern about children who have witnessed violence. The efforts of the Minister and the Department of Family and Community Services in developing services for children accompanying their mothers in transition houses are applauded. Three concerns still need to be addressed:

- access to services for children in transition houses (aged 7 to 18 years);
- access to services for child witnesses of violence whose mothers do not go to transition house;
- follow-up and ongoing support services for all children who have witnessed violence.

If these services are not provided to children, an opportunity for breaking the cycle of violence and vulnerability over the longer term has been lost.

Many women who experience violence either do not have children or have waited until their children are grown and have left home before seeking assistance. The current mix of policies and programs is mostly designed and implemented with women with children in mind. Policies need to be sensitive to this issue.

Safety is the paramount priority of the Working Group, and research findings indicates that the most dangerous period for a woman occurs after she has left the aggressor. Policies need to diminish, not increase the risk factor.

Men who perpetrate violence cannot be seen only as part of the problem; they need to be part of the solution. Through research and focus group discussions with these men, it is evident that many were victims of abuse (physical, sexual, other) as children. With no intervention, the cycle of violence repeats itself. Though the focus of the Working Group chiefly concerned women (and children), services for aggressors need to be part of an effective response to the issue.

Inherent in the woman's decision to remain in or leave an abusive situation is the fear or threat of poverty. The importance of economic independence for women cannot be minimized. Therefore, education, training and employment opportunities for women are critical. In tandem, financial and other supports for women during their transition from a life with violence to a life free of violence, must be supportive and not punitive. Although a number of program areas (e.g. social assistance, subsidized housing, legal aid, etc.) have identified abused women as a "priority group", the Working Group identified several gaps which are highlighted in the recommendations.

Supportive policies targeted at youth are also of key interest to the Working Group. Issues concerning legal consent of minors as they come forward for help from a teacher, guidance counsellor, school psychologist, public health nurse or other school official, is of concern as it relates to the legal liabilities. Seeking the permission of the parent may not be appropriate if the parent is the perpetrator or if the parent is not ready himself or herself to come forward and disclose. Focus groups of youth have identified this as an issue. Moreover, they also strongly indicated that the procedures in schools for accessing the professional resources are not conducive to disclosure. For example, announcing appointments with the psychologist over the class intercom may not encourage a young person to come forward.

Another significant issue relating to young people is the gap in access to services for those aged 16 to 18. Child protection comes into play until age 16. Access to other social programs (e.g. social assistance, housing) is available only when the individual has reached age 19. There is a significant gap that needs to be bridged.

In addition, the Working Group strongly believes that in order to make a difference over time, there must be significant consequences to actions. Otherwise, perpetrators will not necessarily take responsibility for their criminal act. Although sentencing provisions fall within the realm of federal jurisdiction, the province should show leadership in discussions with the federal government to help bring about positive change.

Recommendations

28. That social assistance and housing policies and procedures be amended to:

- Create an exception to the Household Income Policy for women who have been victims of abuse. This would allow these women (with or without children) to share accommodations without deduction on their social assistance.
- Fully communicate with regional front-line offices the premise that women who have been abused are a priority group and are to be treated as such.
- Streamline and render the application for benefits process more easily accessible and considerate of a woman's physical and mental state at the time of application. For example, social assistance applications should be taken in the transition house instead of having the woman, who may well be showing signs of abuse, mingle with other applicants in a waiting room.
- Enhance transitional benefits and supports by:
  - extending the period of time for which the health card is provided;
  - ensuring childcare assistance is provided for these women when pursuing a training, education or employment opportunity; and
  - extending these transitional benefits to women who have experienced abuse and are not eligible for social assistance but who are low-income (i.e. less than $20,000 annually).

- Extend eligibility to the Transitional Assistance rate to include single women who have experienced abuse.
- Increase the number of rental subsidies available to women (with or without children) who have experienced abuse. The efforts of the Minister of Family and Community Services in addressing these issues is acknowledged and supported.
- Provide assistance for the transportation of children in transition houses to their school, where possible. Changing schools for a child during this period should be avoided as it increases the trauma.
- Ensure the appeal process is streamlined and rendered more user-friendly for women who have been victims of violence. Administrative procedures should be examined in this context. Access to a client's file should be assured.
- Create a better working relationship between Department of Family and Community Services case workers and transition house workers based on respect for each other and for women in transition.

29. That a process of universal screening for the detection of violence against women be instituted in government offices (i.e. regional service delivery, hospital emergency rooms, maternity wards, doctor's offices). Significant assessment tools already exist and could be modified to meet New Brunswick realities. Implementation of a universal screening process must be accompanied by training for service providers. Issues of privacy and confidentiality must be addressed.

30. That an appropriate policy with respect to services for all children (aged 0 to 18 years), who have been witnesses of violence be developed.

31. That a provincial policy on second stage housing and sexual assault services and supports be developed and funded accordingly. The policy development is to be carried out in conjunction with the community.

32. That access to domestic legal aid be improved by:
    - ensuring women who are victims of abuse are aware of their entitlements and available services under the program;
    - ensuring flexibility is applied when assessing the value of a woman's equity in order to be eligible for division of marital property. This currently is set at $20,000. In applying this criteria, program officials should take into account whether the woman can actually access this equity (i.e., may still be under the control of the aggressor).
    - ensuring that parenting education offered under the program is accessible throughout the province, in a timely manner, and that parents are supported in attending if their financial situation is a barrier.

33. That all Departments render their program information (i.e. benefits, eligibility criteria) accessible to the population. This includes providing the information in alternate formats.

34. That in custody and access cases, the friendly parent and maximum contact provisions not apply where there is evidence of domestic abuse.

35. That the federal government be lobbied to enhance sentencing provisions in cases of violence against women.

36. That the federal government be lobbied to provide financial assistance and other required services to low income women who have been victims of violence so they are able to attend parole hearings.

37. That all policies and programs be screened to ensure they meet the special needs of immigrant, disabled, aboriginal, military and rural women.

38. That Employee Assistance Programs for the public service be enhanced to cover special services that may be required by women who are victims of violence.

39. That the benefits (compensation, training) of staff in approved funded services be improved. In addition, these individuals should be able to access government sponsored training opportunities.

40. That programs targeting school violence be fully supported.

41. That access to mental health, alcohol and drug dependency services for women who have been victims of violence be improved.

42. That options for emergency shelter for rural women (i.e., locations where there is no transition house) be explored.

43. That the system identify and provide necessary security supports in those cases where the woman, having left the aggressor, is at high-risk of further violence (i.e. personal alarm system, beepers).

44. That a policy be developed to ensure that men who aggress also receive appropriate, timely and sustained services.

45. That provisions with respect to the age of consent for treatment/intervention for children below the age of 16 be reviewed with the objective of facilitating a child's ability to seek assistance.

Service Delivery

Issues

As noted earlier in this report, a large proportion of abused women do not seek assistance from the formal system. It is important to find support mechanisms for these women. Through research and focus group sessions, it has become evident that 'one size' does not fit all. There is a need for more choice and flexibility in services aimed at assisting abused women and their children. A Saint John study, Meeting the Needs of Abused Women, Where We Are, Where We Need to Be, revealed that women who are reluctant to go to transition houses, would seek information on options and peer counselling from a drop-in centre. The concept of 'resource centres' emerged from discussions on this study. The Working Group believes there is infrastructure in place to support such centres and is confident that government and the community can make this concept become a reality.

There is at present, only one sexual assault crisis centre in the Province. The centre receives calls from all areas of the province, and a small number from other Maritime provinces. Chimo, police, hospitals, and government agencies all make referrals to the centre. Volunteer counsellors at the centre noted that victims of sexual assault require counselling and are reluctant to go to mental health clinics as they feel they are not mentally ill. There is a need for support services to victims of sexual assault in emergency rooms in all hospitals on a 24-hour basis.

Services to child witnesses of abuse are seen as a necessary component to ending intergenerational violence, and to assist in healthy development. Although a program is being developed for the 0 to 6 age group in transition houses, a serious gap continues to exist. As noted earlier, only 41% of female spousal violence victims use any type of social service. In addition, children and youth over six years of age have no access to the program.

Research has shown that a large proportion of abusers suffered physical or sexual abuse as a child. This was confirmed in a focus group session with abusers where 100% of the participants disclosed they were victims of child abuse.

Concern was expressed by members of the Working Group that linkages do not exist between criminal and family justice services. These concerns were reiterated during a dialogue session held with judges. While some information is passed between the courts, judges believe they don't necessarily receive all the information necessary to make fully informed decisions with respect to custody and access. During a focus group session with research team co-ordinators of the Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research, it was pointed out that providing custody and access to abusers who have not undergone extensive treatment tends to perpetuate intergenerational violence.

The Working Group recognizes that unless treatment is provided to offenders, the abuse will continue. Judges point out that while they can order treatment, if the abuser is from a small or rural community, there are barriers to attending treatment sessions,

(i.e. transportation, availability). In addition, if prevention is a top priority, counselling services must be made available to perpetrators, who have been convicted, never been charged, as well as potential perpetrators.

Rural women face an especially fearful situation with respect to RCMP response time to calls for assistance. In some small communities, there are no officers on duty between the hours of 4 p.m. and 7 a.m.

It is clear there is no clear picture of services available in various communities and those trying to help victims, perpetrators and their families would be assisted by an inventory of services – government and community – that can be kept up-to-date, distributed periodically and available via Internet.

Recommendations

46. A) That, in partnership with existing facilities, (i.e. family resource centres, family violence crisis centres, community health centres), a network of resource centres be established to provide a safe place for women to access information and counselling, and to hold discussion groups.

    B) That these centres be resourced with an outreach component to reach women in more isolated areas and to act as an ambassador for women working their way through the system.

    C) That staff at these centres be knowledgeable of the special needs of diverse groups.

47. That a person trained in counselling victims of sexual assault be available to hospital emergency rooms, on an 'on-call' basis, to ensure the immediate needs of the victim are met and provide referrals to other services which may be needed.

48. A) That, since they are a 24-hour, 7-days-a-week operation, transition houses be resourced with a separate information line to serve those women who have been abused and who are reluctant to use crisis services.

    B) That, where transition houses do not exist, arrangements be made with existing infrastructures, (i.e. family resource centres, family violence centres, community health centres), to provide services on a 24-hour, 7-days-a-week basis.

49. That a treatment program for adult survivors of child abuse be developed and made accessible throughout the province.

50. That the London Family Court Clinic model and other innovative models be examined with a view toward creating better linkages between the family and criminal justice systems.

51. That free counselling be made available to convicted and non-adjudicated abusers on a province-wide basis.

52. That a 24-hour help line be implemented to assist men who feel they are at risk of abusing.

53. That alternative solutions to police coverage in rural communities be sought and that police throughout the province give priority to domestic violence calls for assistance.

54. That an inventory be produced on services available in each region to assist victims, aggressors and children. This inventory should be updated periodically and available via Internet.

Accountability

Issues

The Minister's Working Group on Violence Against Women believes that all parts of the system (i.e. community, government) must be held accountable for their actions. Progress can be ascertained only if measured and reported. Participants believe that the Strategic Framework and government action plan must be subject to public scrutiny for true accountability to exist.

Moreover, there is a need to create a positive culture of evaluation encompassing both government and community programs, policies and actions. This is the only way to ensure that available resources are being targeted to programs and services that actually have the desired impact on people's lives. There is significant work to be done in this area. There will be several challenges, including finding appropriate mechanisms to define "success" as well as tackling the myths associated with evaluation, (i.e., the fear that evaluation is used to cut costs or cut programs). The positive evaluation culture sought is where "learning" becomes the primary objective and the perspectives of the individual receiving the service are valued.

Recommendations

55. That a yearly report card on the government action plan be developed by the Executive Council Office (Status of Women) in conjunction with the Minister's Working Group on Violence Against Women. The report card would focus on the achievements during the year as well as actions not completed and the reasons for same. The report card should be widely communicated and distributed across the province. It should evolve, over time, as a communication tool to sensitize and educate the general public on violence issues.

56. That a strong link be forged between government departments, service providers, community agencies and the research community to ensure research agendas meet service provider needs.

57. That the research community be engaged to assist in the development of common evaluation tools/strategies.

58. That all government-funded programs/services tied to the government action plan include an evaluation component. The evaluations undertaken ensure the opinions and views of people receiving the services are heard and considered.

59. That the education/prevention strategy include an evaluation component to measure the impact on attitudes and values. This will require establishing a baseline against which progress can be measured. This can be best accomplished through a "public attitude survey".

CONCLUSION

The Minister's Working Group on Violence Against Women defines violence against women as any physical, sexual, emotional, psychological or financial abuse of women that occurs in the home, workplace, or in the community at large. It believes that all New Brunswick families should live in a secure, nurturing environment free of abuse and violence. The Working Group also believes that violence against women is a significant health, social and economic issue that needs to be addressed by all members of society.

In the preceding pages, the Working Group has set out seven framework elements: leadership and co-ordination; legislation; stability and sustainability; prevention and education; policy and support issues; service delivery and accountability. Issues and recommendations have been identified in each of these areas.

The Working Group strongly believes that current services must be sustained, and in some cases enhanced. It also recognizes that in order to eliminate violence against women over the longer-term, prevention and education initiatives are priorities.

It is hoped the advice contained in this Strategic Framework will be useful to government as it works with community to address violence against women.

References

Dating Violence Research Team. *Dating Violence Amongst New Brunswick Adolescents: A Summary of Two Studies*. Fredericton, N.B.: Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research (Online) Available: http://www.unbf.ca/arts/CFVR/dating.html#N_1, Undated.

Day, T. *Health-related costs of violence against women: The tip of the iceberg*. London Ont.: Centre for Research on Violence against Women and Children, University College, 1995.

DeKeseredy, W. & MacLeod, L. *Woman abuse: A sociological story*. Toronto: Harcourt Brace Canada, 1997.

Discussion papers on health/family violence issues: The impact of violence on mental health, a guide to the literature. Ottawa: Department of Supply and Services, 1995.

Greaves, L. Hankivisky, O., & Kingston-Riechers, J. *Selected estimates on the costs of violence against women*. London, Ont.: Centre for Research on Violence against Women and Children, University College, 1995.

HEAR. *Prevention of family violence in rural town, Island, and geographically isolated communities: Determining sociocultural influences on the meanings of and responses to woman abuse*, Fredericton, N.B.: Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research, 1997.

Leibovitch, S. *Meeting the needs of abused women: Where we are, where we need to be*. Saint John, N.B.: Domestic Violence Community Action Group, 2001.

Lynn, M & O'Neill, E. *"Families, Power, and Violence." In Violence Against Girls: Statistical Highlights*, Vancouver, BC: FREDA Centre for Research on Violence Against Women & Children, 1995.

MacLeod, L. *Wife battering and the web of hope: Progress, dilemmas and visions of prevention*. Ottawa: Family Violence Prevention Division of Health and Welfare Canada, 1989.

Neilson, L. *Spousal Abuse, Children and the Legal System: Final Report for the Canadian Bar Association, Law for the Futures Fund*. Fredericton, N.B.: Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research, 2001.

Sidor, Nicholas (Consultant). *Workplace policies and practices on violence against women: Mapping the federal jurisdiction*. Ottawa: 1995.

Simpson, M. *What did we learn?, An evaluation of an Atlantic networking meeting*. Fredericton, N.B.: Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research, 2000.

Walker, L. *The battered woman syndrome study*. New York: Springer, 1984

Appendix A

Summary of Recommendations

Leadership and Co-ordination:

1. That appropriate resources be dedicated within the Executive Council Office (Status of Women) to be charged with:
   - the ongoing provision of advice to the Minister;
   - the co-ordination and the facilitation of communications between government and community including the sharing of best practices;
   - the overseeing function related to the implementation of the action plan;
   - the promotion of research and dissemination of findings;
   - the promotion of evaluation of existing and new programs; and
   - the provision of leadership in public awareness, education and prevention initiatives.

2. A. That the Minister's Working Group on Violence Against Women be continued and meet on a yearly basis to:
   - consider progress achieved on the action plan;
   - suggest adjustments where and if needed; and
   - continue to provide advice to the Minister.

   B. It is further recommended that membership on the Working Group be adjusted to include perspectives from the academic community, businesses and professional organizations perspectives (e.g. physicians, nurses, teachers).

3. That the Executive Council Office (Status of Women) work in partnership with many organizations to facilitate the strengthening of existing community-government partnerships such as the Provincial Caring Partnerships Project at the local level, and the creation of new partnerships where these do not exist.

4. That the Minister's Working Group on Violence Against Women's Strategic Framework be widely communicated and distributed across the province.

5. That each department involved in the carrying out of the government action plan clearly identify its responsibilities and obligations (financial and human resources) within their departmental work plans.

6. That a Ministerial Committee be struck to allow for broader consideration of the issue and to serve as a coordinating mechanism for long-term actions which cross various departments. This Committee should meet annually, or more often if deemed necessary.

Legislation:

7. A. That, over the course of the next calendar year, government take leadership with the participation of community as appropriate, to:
   - conduct an extensive review of legislation adopted in other provinces; and
   - develop a discussion paper which outlines the feasibility of such legislation in New Brunswick as well as exploring the options which might be effective in the context of the provincial justice system.

   B. That the proposed legislation, if deemed feasible, be introduced in the Legislature in the Spring, 2003.

Stability/Sustainability:

8. That the funding application process for community groups be streamlined and be accompanied by transparent criteria and decision-making.

9. That transition houses be funded at 100% of approved cost. Consistent criteria should be applied throughout the province.

10. That funding for government purchased services and programs be approved on a three-year basis. Moreover, a user-friendly mechanism be developed to ensure that a yearly review and adjustment process is part of the funding criteria.

11. That a review be undertaken to assess the adequacy of public support provided to existing community services and to address any identified anomalies over the course of the 5-year government action plan.

12. That all public funding accorded to programs, services and initiatives dealing with violence against women be public information and included in a report card.

Prevention and Education:

13. That universities, colleges and other training institutes be strongly encouraged to incorporate education in violence issues in the professional training of doctors, nurses, social workers, police, judges, clergy, dentists, and day care workers.

14. That all three abuse protocols – woman, child, and adult victims– be reviewed and updated in consultation with community groups.

15. That professional organizations set aside time each year for on-going sensitization on the issue of violence against women.

16. That government invest in training of its service providers in the following ways:
    - by providing on-going training in the abuse protocols;
    - by developing and delivering orientation packages for new employees; and
    - by providing in-service training to all service providers.
17. That, in partnership with Aliant (NBTel), an abuse information page be developed and incorporated in all phone books in the province. It is further recommended that, to ensure citizens are aware of the existence of such a page, the profile be raised through an awareness campaign.
18. That a public awareness campaign be undertaken over a number of years using a broad spectrum of mechanisms and targeting different groups, i.e. victims, abusers, informal helpers, etc. This campaign must ensure that the special needs of immigrant, aboriginal,
    and disabled women are taken into consideration.
19. That abuse information be incorporated into second language training programs for immigrants.
20. A. That curriculum be implemented for Grades K-12 on healthy relationships.
    B. That training of teachers in this curriculum and its delivery be monitored.
    C. That this program be mandatory at all grade levels.
    F. That the expertise of community be utilized in its implementation.
    G. That role-play be integrated as an important component of such a curriculum.
21. That experiential programming, such as the Making Waves Program, which involves students in its design and implementation, be supported by governments at all levels and the community at large.
22. That the Healthy Learners Program be expanded to include Grades 6 to 8 and integrated into all schools throughout the province.
23. That the Quality School Program* be reviewed to ascertain its applicability to New Brunswick schools.
24. That information on abuse be distributed to new parents by including it in various packages such as the Born to Read Program distributed at birth, and with materials distributed at the 3.5 year screening, and at kindergarten entry.
25. That, in addition to teachers, parents be invited to participate in the Making Waves Program.
26. That the content of parenting classes offered throughout the province be reviewed with the aim of adding information on healthy relationships and abuse.
27. That government and community groups form a partnership with Sports NB to ensure violence, harassment and abuse in sports is not tolerated.

* *Quality Schools are those where, among other criteria, relationships are based upon trust and respect and parents are encouraged to become involved.*

POLICY/SUPPORT ISSUES:

28. That social assistance and housing policies and procedures be amended to:
    - Create an exception to the Household Income Policy for women who have been victims of abuse.
    - Fully communicate with regional front line offices the premise that women who have been abused are a priority group and are to be treated as such.
    - Streamline and render the application for benefits process more easily accessible and considerate of the woman's physical and mental state of mind at the time of application.
    - Enhance transitional benefits and supports by:
        - extending the period of time for which the health card is provided;
        - ensuring child care assistance is provided for these women when pursuing a training, education and employment opportunity; and
        - extending these transitional benefits to women who have experienced abuse who are not eligible for social assistance but who are low-income.
    - Extend eligibility to the Transitional Assistance rate to include single women who have experienced abuse.
    - Increase the number of rental subsidies available to women (with or without children) who have experienced abuse.
    - Provide assistance for the transportation of children in Transition Houses to their school where possible.
    - Ensure the appeal process is streamlined and rendered more user-friendly for women who have been victims of violence.
    - Create a better working relationship between Department of Family and Community Services case workers and transition house workers based on respect for each other and for women in transition.

29. That a process of universal screening for the detection of violence against women be instituted in government offices (i.e. regional service delivery, hospital emergency rooms, maternity wards, doctor's offices). Issues of privacy and confidentiality must be addressed.

30. That an appropriate program be implemented for all children (aged 0 to 18 years), who have witnessed violence.

31. That a provincial policy on second stage housing and sexual assault services and supports be developed and funded accordingly.

32. That access to domestic legal aid be improved by:
    - ensuring women who are victims of abuse are aware of their entitlements and available services under the program;
    - ensuring flexibility is applied when assessing the value of a woman's equity in order to be eligible for division of marital property, (i.e., take into account whether the woman can actually access this); and
    - ensuring that parenting education offered under the auspices of the program be accessible throughout the province, in a timely manner, and that parents are supported in attending if their financial situation is a barrier.

33. That all Departments render their program information (i.e. benefits, eligibility criteria) accessible to the population.

34. That in custody and access cases, the friendly parent and maximum contact provisions not apply where there is evidence of domestic abuse.

35. That the federal government be lobbied to enhance sentencing provisions in cases of violence against women.

36. That the federal government be lobbied to provide financial assistance and other required services to low income women who have been victims of violence so that they are able to attend parole hearings.

37. That all policies and programs be screened to ensure they meet the special needs of immigrant, disabled, aboriginal, military and rural women.

38. That Employee Assistance Programs for the public service be enhanced to cover special services that may be required by women who are victims of violence.

39. That the benefits (compensation, training) of staff in approved funded services be improved. In addition, these individuals should be able to access government sponsored training opportunities.

40. That programs targeting school violence be fully supported.

41. That access to mental health, alcohol and drug dependency services for women who have been victims of violence be improved.

42. That options for emergency shelter for rural women (i.e., locations where there is no transition house) be explored.

43. That the system identify and provide necessary security supports in those cases where the woman, having left the aggressor, is at high-risk of further violence (i.e. personal alarm system, beepers).

44. That a policy be developed to ensure that men who aggress also receive appropriate, timely and sustained services.

45. That provisions with respect to the age of consent for treatment/intervention for children below the age of 16 be reviewed with the objective of facilitating a child's ability to seek assistance.

Service Delivery:

46. A. That, in partnership with existing facilities, (i.e. family resource centres, family violence crisis centres, community health centres), a network of resource centres be established to provide a safe place for women to access information and counselling, and to hold discussion groups.

    B. That these centres be resourced with an outreach component to reach women in more isolated areas and to act as an ambassador for women working their way through the system.

    C. That staff at these centres be knowledgeable of the special needs of diverse groups.

47. That a person trained in counselling victims of sexual assault be available to hospital emergency rooms on an 'on-call' basis, to ensure the immediate needs of the victim are met and provide referrals to other services which may be needed.

48. A. That, since they are a 24-hour, 7-days-a-week operations, transition houses be resourced with a separate information line to serve those women who have been abused and who are reluctant to use crisis services.

    B. That, where transition houses do not exist, arrangements be made with existing infrastructures, (i.e. family resource centres, family violence centres, community health centres), to provide this service on a 24-hour, 7-days-a-week basis.

49. That a treatment program for adult survivors of child abuse be developed and made accessible throughout the province.

50. That the London Family Court Clinic model and other innovative models be examined with a view toward creating better linkages between the family and criminal justice systems.

51. That free counselling be made available to convicted and non-adjudicated abusers on a province-wide basis.

52. That a 24-hour help line be implemented to assist men who feel they are at risk of abusing.

53. That alternative solutions to police coverage in rural communities be sought and that police throughout the province give priority to domestic violence calls for assistance.

54. That an inventory be produced on services available in each region to assist victims, aggressors, and children. This inventory should be updated periodically and available via Internet.

Accountability:

55. That a yearly report card on the government action plan be developed by the Executive Council Office (Status of Women) in conjunction with the Minister's Working Group on Violence Against Women.

56. That a strong link be forged between government departments, service providers, community agencies and the research community to ensure research agendas meet service provider needs.

57. That the research community be engaged to assist in the development of common evaluation tools/strategies.

58. That all government funded programs/services tied to the government action plan include an evaluation component. The evaluations undertaken ensure that the opinions and views of people receiving the services are heard and considered.

59. That the education/prevention strategy include an evaluation component to measure the impact on attitudes and values. This will require establishing a baseline against which progress can be measured.

Appendix B

Minister's Working Group on Violence Against Women

Honourable Margaret-Ann Blaney
Minister of Public Safety & Minister Responsible for the Status of Women

Nancy Hartling
Co-Chair, Women's World March Committee
Support for Single Parents, Moncton

Pat Gallagher-Jetté
Domestic Violence Community Action Committee
Saint John

Randy Dickinson
Premier's Council on the Status of Disabled Persons

Rina Arseneault
Women's World March Committee
MMF Centre for Family Violence Research (UNB)

Marilyn Merritt-Gray
Nurses Association Of New Brunswick
Faculty of Nursing, UNB

M. Aaron White
Men Against Sexual Aggression (MASA), Fredericton

Lorraine Whalley
Fredericton Sexual Assault Crisis Centre

Gabrielle Maillet
Coalition Against Abusive Relationships, Moncton

Anthony Knight
Youth Council of New Brunswick

Therese Murray
Muriel McQueen Fergusson Foundation, Fredericton

Chantal Varin
Centre de prévention de la violence familiale de Kent

Martine Haché
Table de concertation sur la violence familiale, Caraquet

Leslie Monaghan
Charlotte Co. Caring Partnership

Bernard Léger
Option- Service à la famille, Moncton

Stella Nicholas
Family Violence Services, Tobique First Nation

Simone Leibovitch
NB Coalition of Transition Houses, Fredericton

Irmgard Stehlmann
NB Women's Intercultural Network/
Réseau interculturel

Debrah Westerburg
Woodstock Caring Partnership Community

Maureen McIntosh
Coalition Against Abusive Relationships (CAAR)
Moncton

Elda Savoie
Centre de prévention de la violence familiale de Kent

Natalie McBride
Gignoo Transition House

Elaine Stewart
Executive Director,
Second Stage Safe Haven, Saint John

Martine Thériault
Forum provincial de concertation en
matière de violence, Centre Escale Madavic

Nora Kelly
Deputy Minister, Department of Health and Wellness

Bernard Paulin
Deputy Minister,
Department of Family and Community Services

Roger Bilodeau
Deputy Minister, Department of Justice

Don Ferguson
Deputy Minister,
Department of Training and Employment Development

Brian Alexander
Deputy Minister, Department of Public Safety

Karen Mann
Deputy Minister, Department of Education

Raymond Daigle
Deputy Minister, Department of Education

Dick Quigg
Interdepartmental Committee on Family Violence
Department of Family and Community Services

Norma Dubé
Co-ordinator, Minister's Working Group on Violence Against Women, Executive Council Office

Marg Malone Currie
Executive Council Office (Status of Women)

Sub-Committees of Minister's Working Group on Violence Against Women

Policy/Communication

Elda Savoie
Centre de prévention de la violence familiale de Kent

Martine Thériault
Forum provincial de concertation en matière de violence, Centre Escale Madavic

Pat Gallagher-Jetté
Domestic Violence Community Action Committee

Randy Dickinson
Premier's Council on the Status of Disabled Persons

Rina Arseneault
Women's World March Committee,
MMF Centre for Family Violence Research (UNB)

Lynne Swanick
Department of Family and Community Services

Marilyn Merritt-Gray
Nurses Association of New Brunswick,
Faculty of Nursing, UNB

Jim Burns
Department of Justice

Jackie Matthews
NB Coalition of Transition Houses

Norma Dubé
Executive Council Office

Monique LeBlanc
Department of Public Safety

Marg Malone Currie
Executive Council Office

Joanne Fletcher
Department of Health and Wellness

Education/Prevention

M. Aaron White
Men Against Sexual Aggression (MASA)

Maureen McIntosh
Coalition Against Abusive Relationships (CAAR)

Thérèse Murray
Muriel McQueen Fergusson Foundation

Chantal Varin
Centre de prévention de la violence familiale de Kent

Martine Haché
Table de concertation sur la violence familiale

Leslie Monaghan
Charlotte Co. Caring Partnership

Hope Brewer
Department of Training and
Employment Development

Stella Nicholas
Family Violence Services

Simone Leibovitch
Coalition of Transition Houses

Irmgard Stehlmann
NB Women's Intercultural Network

Debrah Westerburg
Woodstock Caring Community

Dick Quigg
Department of Family and Community Services

Anne Macies
Department of Education

Charles O'Donnell
Department of Public Safety

Anthony Knight
Youth Council of New Brunswick

Norma Dubé
Executive Council Office

Marg Malone Currie
Executive Council Office

Sub-Committees of Minister's Working Group on Violence Against Women

Service Delivery

Nancy Hartling
Women's World March Committee,
Support for Single Parents

Simone Leibovitch
Coalition of Transition Houses

Lorraine Whalley
Fredericton Sexual Assault Crisis Centre

Rina Arseneault
Women's World March Committee,
MMF Centre for Family Violence Research (UNB)

Natalie McBride
Gignoo Transition House

Irmgard Stehlmann
NB Women's Intercultural Network

Bob Steele
Department of Family and Community Services

Brenda Thomas
Department of Public Safety

Jim Burns
Department of Justice

Elaine Stewart
Executive Director, Second Stage Safe Haven

Janet MacKenzie
Department of Health and Wellness

Annette Harland
Department of Health and Wellness

Marg Malone Currie
Executive Council Office

Norma Dubé
Executive Council Office

Appendix C

Minister's Working Group on Violence Against Women

Focus Group Sessions

Date	*Group*
April 21, 2001	Coalition of Transition Houses – Transition House Crisis Intervenors
April 25, 2001	Fredericton Sexual Assault Crisis Centre – Volunteer Collective
April 27, 2001	Red Cross Society – Abuse Prevention Team
April 28, 2001	Making Waves – Student Advisory Committee
April 30, 2001	N. B. Teacher's Association
April 30, 2001	Muriel McQueen Fergusson Foundation – FHS Chapter
April 30, 2001	Provincial Caring Partnerships Committee
May 23, 2001	Coalition of Transition Houses - Client Advisory Committee
May 24, 2001	Charlotte County Caring Community
May 29, 2001	Centre for the Prevention of Family Violence in Kent County Telehealth Nurses
June 1, 2001	Co-ordinators - Muriel McQueen Fergusson Research Teams Abusers in Treatment – Moncton & Fredericton Family Services
June 9, 2001	Comité Aviseur Vague par Vague
June 14, 2001	Chief Judge Camille Dumas and Associate Chief Judge James McNamee, N. B. Provincial Court
June 19, 2001	Region 3 Women's Health Project - Domestic Violence Care Practice
June 28, 2001	Fredericton City Police – Victim Services Unit
August 31, 2001	Crown Prosecutors
July 10-12, 2001	Site Visits, Prince Edward Island Government and community intervenors
August 21, 2001	Principal, teachers – Beaverbrook School Moncton

Meetings with Groups involving the Minister

Date	*Group*
April 25, 2001	NB Co-ordinators of Research Project on Violence and the Girl Child
May 23, 2001	Coalition of Transition Houses - Client Advisory Committee

Visits to Service Providers by Minister

Date	*Service Providers*
March 12, 2001	Miramichi Emergency Centre for Women
March 14, 2001	Liberty Lane
March 20, 2001	Crossroads for Women
March 23, 2001	Second Stage/Safe Haven, Hestia House
September 10, 2001	Fredericton Transition House, Gignoo Transition House
September 12, 2001	Accueil Ste. Famille, Maison de Passage House, Services à la famille Népisiquit
September 14, 2001	Maison Notre-Dame, Escalle Madavic, Sanctuary House
September 17, 2001	Sussex Vale Transition House
September 18, 2001	Fundy Transition House

Submissions Received

MOVE (A multidisciplinary coalition of violence prevention educators)

Coalition of Transition Houses

Advisory Committee to the Coalition of Transition Houses

Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes

DÉCEMBRE 2001

SUPPORT TO
SINGLE PARENTS
INC.
SUPPORT AUX
PARENTS UNIQUES

154 Rue Queen Street, Moncton, N.B. E1C 1K8 Tel: 858-1303 Fax: 855-4116

Madame Margaret-Ann Blaney
Ministre responsable de la condition de la femme
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Madame la Ministre,

Je suis très heureuse de vous soumettre le rapport du Groupe de travail sur la violence faite aux femmes.

En tant que coprésidente du Groupe de travail, j'ai pu constater de visu la générosité et le dévouement des partenaires communautaires et gouvernementaux dans cette initiative. Je crois sincèrement que les recommandations que nous vous présentons aujourd'hui reflètent bien les problèmes auxquels font face les femmes victimes de violence, ainsi que les problèmes qui entravent le système conçu pour leur venir en aide. L'ordre de présentation des recommandations se veut un moyen d'orienter le plan d'action collectif qui nous permettra d'atténuer le problème de la violence contre les femmes.

Au nom du Groupe de travail, je me réjouis de votre engagement dans ce dossier et du processus que vous avez mis en oeuvre. J'ai bon espoir que le gouvernement, pour donner suite à son engagement à aider les personnes les plus vulnérables de notre société, accueillera positivement ces recommandations.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Nancy Hartling
Coprésidente
Groupe de travail sur la violence faite aux femmes

Table des matières

INTRODUCTION 7

Vision 8

Principes et valeurs 8

Le problème 9

Le taux de violence faite aux femmes 10

ÉLÉMENTS DE STRUCTURE 12

Leadership et coordination 15

Législation 17

Stabilité et viabilité 18

Prévention et éducation 19

Directives et soutien 21

Prestation de services 26

Responsabilité 28

CONCLUSION 30

Références bibliographiques 31

Annexe A, Résumé des recommandations 32

Annexe B, Groupe de travail et sous-comités 39

Annexe C, Consultations 42

INTRODUCTION

En octobre 2000, des femmes de partout dans le monde ont marché pour sensibiliser la population à la violence faite aux femmes et à la pauvreté à laquelle elles sont confrontées. Au Nouveau-Brunswick, environ 400 femmes se sont réunies à l'Assemblée législative; elles ont fait part au gouvernement de leurs préoccupations et recommandations. Cet événement a motivé le gouvernement à mettre sur pied le Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes.

Le Groupe de travail a pour mandat d'élaborer un cadre de travail stratégique englobant les recommandations de tous les secteurs provinciaux en vue d'atténuer le problème de la violence contre les femmes.

Le Groupe de travail, un partenariat entre le gouvernement et la collectivité, vise à formuler, à l'intention du gouvernement, des conseils pratiques et pouvant donner lieu à des actions permettant d'attaquer le problème de la violence contre les femmes suivant la perspective des femmes et suivant la perspective du système. Les membres du groupe sont représentatifs du partenariat. Le groupe compte vingt-trois représentants communautaires de toutes les régions de la province et des hauts fonctionnaires des ministères clés du gouvernement : Santé et Mieux-être, Services familiaux et communautaires, Sécurité publique, Justice, Éducation, et Formation et Développement de l'emploi. Tous ont pu apporter leur point de vue éclairé sur les questions qui ont été abordées.

Pour appuyer le Groupe de travail, trois sous-comités ont été formés portant respectivement sur l'éducation et la prévention, sur la prestation des services et sur les politiques et la communication. Ce sont des représentants de la collectivité et du gouvernement qui, à nouveau, formaient les sous-comités, à l'image du partenariat actuel.

Le Groupe de travail a vite compris que pour aboutir à d'excellents conseils et recommandations, son travail devait représenter le plus grand nombre de voix possible. Il fallait à tout prix que soient entendus les femmes victimes de violence, les agresseurs et le plus grand nombre de fournisseurs de services possible. Pour que ces voix s'expriment, des séances de groupes de réflexion et de dialogue informel ont eu lieu au cours des mois de mars à septembre 2001. Parmi les participants se trouvaient des victimes, des agresseurs, des éducateurs, des enseignants, du personnel infirmier, des agents de police, des juges, des travailleurs sociaux, des intervenants en situation d'urgence, des bénévoles locaux et bien d'autres encore. Ainsi, les recommandations du présent rapport sont le fruit de ces rencontres collectives.

Le Groupe de travail remercie les nombreux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises qui ont collaboré à ce travail et qui continuent de combattre la violence faite aux femmes.

Vision

SELON LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA MINISTRE SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, TOUTES LES FAMILLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK DOIVENT POUVOIR VIVRE EN TOUTE SÉCURITÉ, DANS UN CLIMAT ENRICHISSANT, À L'ABRI DE LA VIOLENCE.

Le Groupe de travail estime que la société en général doit adopter cette vision. Réduire la violence faite aux femmes se fera à force d'engagements, de leadership et d'efforts soutenus à long terme, de la part du gouvernement et de la collectivité. Chaque citoyen a un rôle à jouer dans la réalisation de cette vision.

Principes et valeurs

1. La violence faite aux femmes est une grave question reliée à la santé publique, au service social et à l'économie.

2. Les familles doivent pouvoir vivre en toute sécurité, dans un climat enrichissant, à l'abri de la violence.

3. La violence familiale, sous de nombreuses formes, est un acte criminel et doit être considérée comme tel dans tous les aspects de la vie en société.

4. Les femmes doivent avoir accès à l'information et aux possibilités qui leur sont offertes pour les appuyer dans leur prise de décisions.

5. Les interventions dans les cas de violence faite aux femmes doivent être de longue durée, de nature globale, et répondre aux besoins de service individuels des victimes, des enfants et des agresseurs.

6. La pauvreté – ou la menace de devenir pauvre – ne doit pas constituer un obstacle pour une femme qui veut se sortir d'une situation de violence.

7. Les fournisseurs de soins et de services, professionnels ou non, doivent venir en aide aux victimes et éviter de leur nuire davantage.

Le problème

La violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits fondamentaux et des libertés fondamentales des femmes et empêche partiellement ou totalement celles-ci de jouir de ces droits et libertés... La violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiques qui ont abouti à la domination des femmes par les hommes et à la discrimination et freiné la promotion des femmes.

Le Groupe de travail définit ainsi la violence faite aux femmes : toute forme de violence physique, sexuelle, émotive, psychologique ou financière exercée contre elles au foyer, dans le milieu de travail ou dans la collectivité.

Pendant trente ans, des progrès significatifs ont été réalisés dans la lutte contre le problème de la violence faites aux femmes. Des maisons de transition ont été ouvertes pour venir en aide aux femmes victimes de violence et à leurs enfants. Des comités locaux travaillant à réduire la violence contre les femmes ont été mis sur pied, et certaines provinces ont organisé des campagnes de sensibilisation afin de bien faire comprendre à la population le problème de la violence et ses répercussions.

La violence contre les femmes entraîne des coûts – d'ordre financier et émotionnel – astronomiques. La violence envers les femmes se traduit par la perte de l'estime de soi, la peur, la honte, la perte d'emploi, des marques physiques et, dans certains cas, la mort. Ces coûts ne se calculent pas. Les enfants qui sont témoins d'actes violents, ou qui en sont eux-mêmes victimes, subissent des dommages émotionnels graves et à long terme.

Des recherches ont été effectuées cependant pour mesurer les coûts résultant de la violence contre les femmes. L'étude menée en 1995 par le Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, de l'Université de Western Ontario, évalue les coûts économiques au Canada de trois formes de violence distinctes contre les femmes : l'agression sexuelle et le viol, la violence faite à la femme dans une relation intime, et l'inceste et l'agression sexuelle contre des enfants. L'étude porte sur quatre secteurs des politiques : santé et soins médicaux, justice pénale, services sociaux et éducation, travail et emploi. Elle présente comme suit les dépenses encourues.

- Service social et éducation : 2 368 924 298 $
- Justice pénale : 871 908 583 $
- Travail et emploi : 576 764 400 $
- Santé et soins médicaux : 408 357 041 $

Cela signifie un total de plus de 4 milliards de dollars par année. En évaluant ces coûts par habitant, on constate qu'ils représentent à peu près 127 millions de dollars pour le Nouveau-Brunswick.

1 *Nations Unies, Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, du 4 au 15 septembre 1995, paragr. 112 et 118*

Le rapport fait la distinction entre les coûts partagés par l'État, par la personne et par des tierces parties dans les cas de violence contre les femmes. Les coûts assumés par l'État incluent l'incarcération de personnes condamnées pour le viol, l'agression sexuelle et la pédophilie. Les coûts personnels incluent la perte de revenu pour la victime hospitalisée ou qui prend des jours de maladie, et ses frais de transport et d'hébergement. Enfin, les coûts à la tierce partie comprennent les frais qu'encourt la personne qui héberge une amie victime de violence, ou les dépenses d'une compagnie d'assurance qui doit verser des indemnisations à la femme victime de violence. Ces coûts sont partagés comme suit : le gouvernement provincial en assume 87,5 %, la victime, 11,5 % et la tierce partie, 0,9 %.

Le taux de violence faite aux femmes

L'Enquête sociale générale de 1999 rapporte que seulement 37 % des actes violents perpétrés contre les femmes sont rapportés à la police. Plusieurs victimes de violence évitent de rapporter l'incident soit parce qu'elles veulent garder la chose secrète, sont dépendantes de l'agresseur, ne savent pas comment obtenir de l'aide, ou craignent les répercussions. (La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2000, Statistique Canada) Il est donc impossible d'avoir un portrait complet de la violence contre les femmes. Nous savons cependant que :

Au Canada :

- Une femme sur quatre a subi de la violence physique ou sexuelle de la part de son conjoint. (Enquête sur la violence envers les femmes, 1993, Statistique Canada)
- Une femme sur deux a subi au moins un incident violent depuis l'âge de 16 ans. (Enquête sur la violence envers les femmes, 1993, Statistique Canada)
- En 1999, huit femmes sur un million de couples ont été assassinées par leur conjoint – ce chiffre était de 12,8 en 1991. (Centre canadien de la justice statistique, Statistique Canada, Enquête sur les homicides)
- Dans 37 % de tous les foyers canadiens, des enfants ont vu ou entendu l'un ou l'autre parent user de violence envers l'autre. Dans 70 % de ces cas, la violence était dirigée contre la mère. Plus de la moitié de ces femmes victimes craignaient pour leur vie. (La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001)
- Le taux de violence conjugale, sur une période de cinq ans, indique que les femmes représentaient 8 % des victimes et les hommes, 7 % en 1999. Bien que les taux soient similaires pour les femmes et les hommes, il faut souligner que les femmes sont généralement sujettes à des formes de violence plus graves et plus fréquentes; ainsi plus de deux fois plus de femmes que d'hommes ont été battues, cinq fois plus de femmes que d'hommes ont été étranglées, et près de deux fois plus de femmes que d'hommes ont été menacées avec un fusil ou un couteau.
  (Enquête sociale générale de 1999, Statistique Canada)
- En 1999, 77 % des cas de harcèlement criminel (harcèlement avec menaces) rapportés à la police visaient des femmes. (Centre canadien de la justice statistique, Statistique Canada, Enquête sur les homicides)

- 39 % des femmes ont été victimes d'agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans. (Enquête sur la violence envers les femmes, 1993, Statistique Canada)
- 53 % des femmes ayant une déficience congénitale ont été violées, violentées ou agressées. (Lynn et O'Neill)
- Chez les femmes autochtones, le taux de violence conjugale dépasse la moyenne nationale. (La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001, Statistique Canada)
- Dans 69 % des cas fondés de violence sexuelle à l'endroit des enfants, la victime était une fille. (La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001, Statistique Canada)

Au Nouveau-Brunswick :

- Le taux de violence conjugale, sur une période de cinq ans, indique que les femmes représentaient 8 % des victimes et les hommes, 7 % en 1999. Bien que les taux soient similaires pour les femmes et les hommes, il faut souligner que les femmes sont généralement sujettes à des formes de violence plus graves et plus fréquentes; ainsi plus de deux fois plus de femmes que d'hommes ont été battues, cinq fois plus de femmes que d'hommes ont été étranglées, et près de deux fois plus de femmes que d'hommes ont été menacées avec un fusil ou un couteau. (Enquête sociale générale de 1999, Statistique Canada)
- Quatorze femmes du Nouveau-Brunswick sont décédées des suites d'actes violents perpétrés par leur conjoint ou leur ex-conjoint, entre 1992 et 1999. (Rapports de données statistiques sur la violence familiale en matière de justice pénale au N.-B.)
- 29 % des jeunes filles de la 7^{e}, 9^{e} et 11^{e} année scolaire ont vécu au moins un cas de violence dans leurs fréquentations. (Équipe de recherche sur la violence dans les fréquentations)
- Dans 84 % des cas d'accusations de harcèlement criminel portées au Nouveau-Brunswick entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001, les victimes étaient des femmes. (Service d'information, Justice Nouveau-Brunswick)

ÉLÉMENTS DE STRUCTURE

Pour atteindre la vision du Groupe de travail tout en respectant les principes et valeurs qu'il épouse, il faut prendre des mesures dans les sept domaines suivants :

- le leadership et coordination
- la législation
- la stabilité et la viabilité
- la prévention et l'éducation
- les directives et le soutien
- la prestation de service
- la responsabilité

Cette section présente le détail des enjeux tels qu'ils ont été définis par le Groupe de travail dans chacun de ces secteurs ainsi que les recommandations, visant à porter un changement positif. Dix recommandations prioritaires ont ainsi été établies :

1. Que les maisons de transition soient financées à 100 % du coût approuvé. Les critères devraient être les mêmes partout dans la province.
   (Recommandation 9, p. 18)

2. Que les directives relatives à l'aide sociale et au logement soient modifiées afin :
   - de créer une exception à la Directive sur le revenu des domiciles pour les femmes victimes de violence. Ces femmes (avec ou sans enfants) pourraient ainsi partager un logement sans qu'un montant soit déduit de leurs prestations d'aide sociale;
   - de bien faire comprendre aux bureaux régionaux de première ligne le principe selon lequel les femmes victimes de violence sont un groupe prioritaire et qu'elles doivent être traitées comme tel;
   - de simplifier le processus de demande de prestations, de le rendre plus facilement accessible, et de faire en sorte qu'il tienne compte de l'état d'esprit et de l'état physique des femmes au moment de la demande. Par exemple, les demandes d'aide sociale devraient se faire à la maison de transition pour éviter à une femme qui pourrait porter des marques de violence de devoir se mêler aux autres demandeurs dans une salle d'attente;
   - d'améliorer les prestations et les appuis transitoires :
     - en étendant la période de validité de la carte d'assistance médicale,
     - en veillant à ce que ces femmes reçoivent une indemnité de garde d'enfants lorsqu'elles suivent une formation ou des cours, ou lorsqu'elles ont une possibilité d'emploi,
     - en accordant ces prestations transitoires aux femmes victimes de violence, inadmissibles à l'aide sociale mais dont le revenu est faible (inférieur à 20 000 $ par année);
   - d'étendre l'admissibilité au taux d'assistance transitoire aux femmes seules victimes de violence;

- d'augmenter le nombre d'allocations de logement disponibles pour les femmes victimes de violence (avec ou sans enfants). Les efforts de la ministre des Services familiaux et communautaires visant à résoudre ces problèmes sont reconnus et appuyés;
- de fournir une aide pour le transport des enfants entre la maison de transition et leur école, si possible. Il faudrait éviter que l'enfant ne change d'école pendant cette période parce que cela augmente le traumatisme;
- de veiller à ce que le processus d'appel soit simplifié et rendu plus facile à utiliser pour les femmes victimes de violence. Les procédures administratives devraient être examinées dans ce contexte. L'accès au dossier de la cliente devrait être garanti;
- de favoriser de meilleures relations de travail entre les gestionnaires de cas du ministère des Services familiaux et communautaires et le personnel des maisons de transition, fondées sur le respect de chaque intervenant et sur le respect des femmes en transition. **(Recommandation 28, p. 23)**

3. Qu'au sein du Bureau du Conseil exécutif (dossier de la condition de la femme), on consacre des ressources appropriées afin :
   - de dispenser de manière permanente des conseils à la ministre;
   - de coordonner et de faciliter la communication entre le gouvernement et les communautés, incluant mettre en commun les meilleures pratiques;
   - de superviser la mise en œuvre du plan d'action;
   - de diffuser les résultats des recherches;
   - de promouvoir l'évaluation de programmes existants et de programmes nouveaux;
   - de fournir un leadership dans la prévention, la sensibilisation et l'éducation du public. **(Recommandation 1, p. 16)**

4. Que le gouvernement investisse dans la formation de ses fournisseurs de services comme suit :
   - en fournissant une formation continue sur les protocoles relatifs aux victimes de mauvais traitements;
   - en élaborant des trousses d'orientation à l'intention des nouveaux employés;
   - en dispensant une formation pratique à tous les fournisseurs de services.

   (Recommandation 16, p.20)

5. Que, en partenariat avec Aliant (NBTel), une page d'information sur la violence soit élaborée et intégrée dans tous les annuaires téléphoniques de la province. Pour que les citoyens connaissent l'existence de cette page, qu'elle fasse l'objet d'une campagne de publicité. **(Recommandation 17, p. 20)**

6. A. Que soit établi, en collaboration avec les établissements existants, c'est-à-dire entre autres avec les centres de ressources familiales, les centres de crise en cas de violence familiale et les centres de santé communautaires, un réseau de centres de ressources afin de fournir aux femmes un endroit sécuritaire où elles auront accès à des renseignements et à du counselling, et où elles pourront participer à des groupes de discussion.

   B. Que ces centres comprennent des services d'approche pour joindre les femmes dans les régions les plus isolées et pour les représenter lorsqu'elles doivent faire des démarches dans le réseau.

   C. Que le personnel de ces centres soit au courant des besoins particuliers des divers groupes. **(Recommandation 46, p. 27)**

7. A. Qu'un programme d'éducation soit mis en œuvre pour les élèves de la maternelle à la 12e année sur les relations saines.

   B. Que la formation des enseignants assignés à ce programme d'éducation et sa prestation soient surveillées.

   C. Que ce programme soit obligatoire à tous les niveaux scolaires.

   D. Que les compétences de la collectivité soient utilisées dans sa mise en œuvre.

   E. Que les jeux de rôles soient intégrés à titre de composante importante d'un tel programme d'éducation. **(Recommandation 20, p. 20)**

8. Que soit élaborée une directive provinciale sur les services d'hébergement à long terme, sur l'aide aux victimes d'agression sexuelle, et sur les services de soutien, et que des fonds adéquats lui soient accordés. **(Recommandation 31, p. 24)**

9. A. Qu'au cours de la prochaine année civile, le gouvernement prenne l'initiative, avec la participation de la collectivité s'il y a lieu, pour

   - procéder à un examen approfondi des lois adoptées dans les autres provinces.
   - rédiger un document de travail qui donne un aperçu de la valeur pratique d'une telle loi au Nouveau-Brunswick et qui examine les options qui pourraient s'avérer efficaces dans le contexte du système judiciaire provincial.

   B. Que le projet de législation, s'il est jugé réalisable, soit présenté à l'Assemblée législative au printemps de 2003. **(Recommandation 7, p. 17)**

10. Qu'une campagne de sensibilisation du public soit entreprise sur un certain nombre d'années en utilisant un large éventail de mécanismes et ciblant divers groupes, comme les victimes, les agresseurs, les aides naturels, etc. La campagne doit assurer que les besoins spéciaux des femmes immigrantes, autochtones et handicapées soient pris en considération. **(Recommandation 18, p. 20)**

Leadership et coordination

Enjeu

Le Groupe de travail sur la violence faite aux femmes est un moyen de réunir le gouvernement et la communauté et d'examiner leurs points de vue afin de s'attaquer au problème de la violence faite aux femmes. La nécessité de continuer à examiner ainsi ce problème a été clairement reconnue.

Ce forum conjoint a entraîné des avantages imprévus. Il a permis à des groupes communautaires de mettre en commun leurs idées et leurs meilleures pratiques. Il n'existe pas actuellement de mécanisme permettant un tel échange. Le forum d'échange d'information évitera que l'on reproduise les mêmes efforts et il fera en sorte qu'il y aura davantage de temps pour fournir directement des services et du soutien aux femmes qui vivent des situations de violence. Du point de vue du gouvernement, le forum conjoint a donné aux conseillers et aux planificateurs la possibilité d'obtenir une rétroaction directe quant aux répercussions des problèmes étudiés, des politiques et des mesures sur les services et le personnel de première ligne.

Un thème souvent mentionné au cours des discussions tenues par le Groupe de travail et par ses sous-comités est l'effet de silo qui existe entre les ministères gouvernementaux eux-mêmes et entre le gouvernement et la communauté. Ceci se produit au niveau de la province mais aussi, ce qui est encore plus important, au niveau local. Une partie de la solution pour supprimer ces silos réside dans la communication. Ce problème est plus ou moins important selon les régions et selon les communautés. Des partenariats ont été établis dans certaines régions alors qu'il n'en existe aucun dans d'autres. Cependant, il est primordial d'aider à développer les capacités des communautés et de mettre l'accent sur les problèmes entourant la violence.

La recherche démontre que la violence, en plus du mal qu'elle inflige directement aux femmes, a des effets dévastateurs à long terme sur les enfants témoins de la violence faite à leur mère. Cependant, la violence faite aux femmes se répercute bien au-delà de la personne et de ses enfants, et elle constitue un sérieux problème au plan de la santé publique et de la vie socio-économique dont on doit s'occuper dans tous les secteurs.

Recommandations

1. Qu'au sein du Bureau du Conseil exécutif (dossier de la condition de la femme), on consacre des ressources appropriées afin de :
   - dispenser de manière permanente des conseils à la ministre;
   - coordonner et faciliter la communication entre le gouvernement et les communautés, incluant mettre en commun les meilleures pratiques;
   - superviser la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement;
   - diffuser les résultats des recherches;
   - promouvoir l'évaluation de programmes existants et de programmes nouveaux;
   - fournir un leadership dans la prévention, la sensibilisation et l'éducation du public.

2. A) Que le Groupe de travail sur la violence faite aux femmes soit maintenu et qu'il tienne une réunion une fois par année afin :
   - d'examiner les progrès de la réalisation du plan d'action;
   - de proposer des ajustements si nécessaire;
   - de continuer à donner des conseils à la ministre.

   B) On recommande également que la participation au Groupe de travail soit modifiée de façon à inclure le point de vue du milieu de l'enseignement, des entreprises et des organismes professionnels (p. ex. médecins, personnel infirmier, enseignants).

3. Que le Bureau du Conseil exécutif (dossier de la condition de la femme) travaille en partenariat avec plusieurs organismes pour favoriser le renforcement des partenariats existants au niveau local entre les communautés et le gouvernement, et la création de nouveaux partenariats là où il n'y en a pas.

4. Que le cadre stratégique du Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes soient diffusés et distribués dans toute la province.

5. Que chaque ministère qui participe à l'exécution du plan d'action gouvernemental indique clairement ses responsabilités et ses obligations (financières et en ressources humaines) à même son plan de travail ministériel.

6. Que soit formé un comité ministériel qui étudie plus à fond le problème et serve de mécanisme de coordination pour les actions à long terme qui sont communes à divers ministères. Que ce comité se réunisse une fois par année ou plus souvent s'il y a lieu.

Législation

Enjeu

Les femmes qui ont subi de la violence ont très clairement précisé que leurs principales priorités sont la sécurité, pour elles-mêmes et pour leurs enfants, ainsi qu'un accès rapide et efficace à de l'information et à des options. Le Groupe de travail et ses sous-comités se sont par ailleurs dits fermement convaincus que la violence faite aux femmes doit être perçue comme un acte criminel. Pour modifier les attitudes de la population et par conséquent commencer à améliorer la vie de ces femmes, il ne faut pas se contenter de déclarer que la « violence faite au femme est inacceptable ». Cela ne s'est pas avéré dissuasif pour les agresseurs et il est certain que cela n'a pas incité les femmes à prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que leur droit de vivre sans violence soit respecté.

Une voie qui a été examinée en particulier par le Groupe de travail sur la violence faite aux femmes et ses sous-comités est la présentation de projets de loi qui consacreraient la vision, les principes, les valeurs et les objectifs approuvés mais qui créeraient également des options nouvelles et différentes pour les femmes. Plusieurs autres provinces (comme l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba) disposent de lois à cet égard, particulièrement pour ce qui est de la violence familiale. Le modèle de l'Île-du-Prince-Édouard a reçu une attention particulière des membres du groupe de travail. Une caractéristique importante de cette loi est que les autorités peuvent interdire l'accès du domicile à l'agresseur au lieu que ce soit la femme qui soit obligée de fuir. Mais ce qui est plus important dans cette loi, c'est qu'elle permet à la victime d'avoir accès à la propriété (c.-à-d. voiture, carnet de chèques, etc.) et à la garde temporaire de l'enfant. La présence de juges de paix à l'Île-du-Prince-Édouard doit être notée. Les juges de paix peuvent rendre des ordonnances qui doivent être ratifiées par un juge dans un délai de cinq jours. Les juges de paix n'existent pas dans notre système à l'heure actuelle.

Recommandations

7. A. Qu'au cours de la prochaine année civile, le gouvernement prenne l'initiative, avec la participation de la collectivité s'il y a lieu, pour

   a) procéder à un examen approfondi des lois adoptées dans les autres provinces. Une attention particulière devrait être portée à l'évaluation des dispositions de la loi de l'Île-du-Prince-Édouard.

   b) rédiger un document de travail qui donne un aperçu de la valeur pratique d'une telle loi au Nouveau-Brunswick et qui examine les options qui pourraient s'avérer efficaces dans le contexte du système judiciaire provincial. Il doit en outre relever tous les aspects de mise en œuvre et d'allocation des ressources. Le document de travail doit ouvrir la voie à un cadre législatif et doit donc faire partie du domaine public pour favoriser le dialogue nécessaire avec les intervenants et les contribuables.

   B. Que le projet de législation, s'il est jugé réalisable, soit présenté à l'Assemblée législative au printemps de 2003.

Stabilité et viabilité

Enjeu

L'incertitude au sujet de l'approbation des programmes et des budgets d'année en année gêne les ministères gouvernementaux et les organismes communautaires dans leurs efforts de planification à long terme. La situation est devenue vraiment problématique pour les groupes communautaires puisque beaucoup de temps et d'énergie sont consacrés au processus des demandes de financement et que les résultats de ces demandes ne sont souvent connus qu'assez tard au cours de l'année financière suivante. Une telle situation a des répercussions directes sur leur capacité d'attirer et de retenir du personnel compétent, ce qui influence directement les services qu'ils sont en mesure d'offrir.

Au cours des discussions, il est par ailleurs devenu évident que les services communautaires acquis ou approuvés par le gouvernement ne sont pas nécessairement financés au coût total du service. Par exemple, les maisons de transition ne sont financées qu'à 80 % du budget de fonctionnement approuvé. On s'attend donc à ce que ces groupes et organismes communautaires entreprennent des activités de financement pour couvrir le reste des coûts. Le Groupe de travail estime que, lorsqu'ils sont approuvés, ces services font partie des services essentiels et doivent être financés en conséquence. D'un point de vue pragmatique, il faut noter que le temps et l'énergie utilisés par le personnel pour mener à bien les activités de collecte de fonds ne sont pas consacrés à la prestation directe des services aux femmes, aux enfants et aux hommes.

L'absence de certitude ou de stabilité dans un bon nombre de programmes et de services communautaires est par ailleurs l'une des principales raisons pour lesquelles l'évaluation de ces programmes a été difficile à réaliser dans le passé. En effet, pourquoi procéder à une évaluation si nous ne sommes pas certains d'être encore là l'année prochaine!

Pour compliquer davantage la situation, il n'existe pas suffisamment de transparence dans le système de gestion actuel du financement des services et des programmes communautaires, ce qui crée, involontairement, de la concurrence entre les groupes pour l'obtention des mêmes fonds. Dans la vision du Groupe de travail qui consiste à œuvrer ensemble afin d'améliorer la vie de ces femmes, la concurrence nuisible doit être éliminée.

Recommandations

8. Que le processus des demandes de financement des groupes communautaires soit rationalisé et accompagné de prises de décisions et de critères transparents.
9. Que les maisons de transition soient financées à 100 % du coût approuvé. Les critères devraient être les mêmes partout dans la province.
10. Que le financement des services et des programmes achetés par le gouvernement soit approuvé pour une période de trois ans. De plus, qu'un mécanisme convivial soit élaboré pour qu'un processus annuel d'examen et d'ajustement fasse partie des critères de financement.
11. Qu'un examen soit entrepris pour évaluer l'aide financière publique fournie relativement aux services communautaires existants et pour régler toutes les anomalies décelées pendant la période de 5 ans visée par le plan d'action.
12. Que l'information relative à la totalité du financement accordé aux programmes, aux services et aux initiatives se rapportant à la violence faite aux femmes soit rendue publique et inscrite sur une fiche de rendement. Une telle mesure permettra d'accroître la responsabilité à l'intérieur du système.

Prévention et éducation

Enjeu

Après avoir travaillé durant plus de vingt ans dans le secteur des services aux femmes victimes de violence, une forte proportion de la population, y compris plusieurs fournisseurs de services, ne comprend pas encore ce qu'est la violence. (HEAR) L'éducation et la formation sont une priorité. Les membres du Groupe de travail sont d'avis que beaucoup de professionnels ont besoin d'une formation sur les répercussions et la dynamique de la violence faite aux femmes, et sur ce dont les victimes ont besoin de la part des professionnels qu'elles consultent pour obtenir de l'aide. En particulier, les fournisseurs de soins de santé ont été ciblés comme un groupe chez qui la formation est essentielle puisqu'ils sont le plus souvent les premiers à accueillir les femmes victimes de mauvais traitements. Les recherches démontrent que la première réaction à la divulgation est cruciale dans le processus de divulgation d'autres faits. Les recherches démontrent par ailleurs clairement que les femmes ont besoin d'avoir accès à l'information en toute sécurité. (HEAR) Les dépliants et les fiches de renseignements qui sont apportés à la maison par la victime peuvent compromettre sa sécurité s'ils sont trouvés par un conjoint violent.

Les groupes minoritaires de femmes, c'est-à-dire les immigrantes et les autochtones, font face à des difficultés distinctes. Beaucoup de femmes immigrantes vivent en isolement, non seulement à cause de leur situation géographique, mais aussi en raison de la barrière des langues. Les femmes handicapées souffrent de la violence deux fois plus souvent que les femmes physiquement aptes. Les enfants des Premières Nations font face à des différences sociales et culturelles extrêmes dans les écoles publiques. Le Groupe de travail est d'avis que tous les citoyens, et en particulier les jeunes, doivent être conscients de la diversité et faire preuve de respect pour les différences.

Le traitement offert aux agresseurs, de même que les programmes d'éducation et de sensibilisation pour tous les groupes d'âge sont essentiels. Tous les groupes de discussion, y compris les agresseurs, ont souligné la nécessité d'aborder les questions relatives à la violence le plus tôt possible. Les écoles jouent un rôle primordial dans le changement de l'attitude des jeunes relativement à la consommation abusive d'alcools et de drogues, à la conduite en état d'ébriété, etc. Les écoles pourraient également avoir un impact considérable sur le changement des attitudes relativement à la violence faite aux femmes. On doit étudier les éléments de socialisation des filles et des garçons pour que les femmes deviennent moins vulnérables et plus autonomes financièrement, et que les hommes découvrent d'autres façons d'exprimer leur masculinité. Pendant les discussions des sous-comités, on a souvent entendu que les enfants écoutent les autres enfants. L'apprentissage par l'expérience est perçu comme le moyen le plus efficace d'apprendre dans tous les groupes d'âge, mais on estime que les jeunes, en particulier, apprennent le mieux à l'intérieur de programmes utilisant des jeux de rôles, axés sur les jeunes et animés par des jeunes. Les services d'éducation et de prévention offerts aux jeunes âgés de 11 à 14 ans ont été ciblés comme une lacune importante qui doit être comblée.

On l'a souligné plus tôt, la violence faite aux femmes est un problème de santé important. Les infirmiers-hygiénistes et les infirmières-hygiénistes seraient des partenaires précieux dans le domaine de l'éducation et de la prévention. De plus, on estime que les élèves peuvent plus facilement discuter de relations et de santé sexuelle avec les infirmiers-hygiénistes et les infirmières-hygiénistes qu'avec les enseignants et que les infirmiers-hygiénistes et les infirmières-hygiénistes sont peut-être plus à l'aise pour aborder ces questions. Le Groupe de travail perçoit le programme Apprenants en santé à l'école comme un moyen de répondre aux besoins émotifs, sociaux et de santé particuliers des jeunes.

Bien que le milieu scolaire présente une occasion merveilleuse d'inculquer des attitudes positives à nos enfants, cela ne sert à rien si ces derniers ne sont pas témoins d'exemples de respect et de tolérance dans tous les aspects de leur vie. La prévention de la violence commence à la maison et nous devons donner aux parents les outils leur permettant d'enseigner les comportements appropriés à leurs enfants.

Recommandations

13. Que les universités, les collèges et les autres établissements de formation soient fortement encouragés à intégrer l'éducation sur les questions relatives à la violence dans la formation professionnelle des médecins, du personnel infirmier, des travailleurs sociaux, des agents de police, des juges, des membres du clergé, des dentistes et des travailleurs en garderie.

14. Que les trois protocoles relatifs aux mauvais traitements (pour les femmes, les enfants et les adultes victimes de mauvais traitements) soient passés en revue et mis à jour et que les groupes communautaires soient consultés à cet effet.

15. Que les organismes professionnels consacrent du temps chaque année à de la sensibilisation continue sur le problème de la violence faite aux femmes.

16. Que le gouvernement investisse dans la formation de ses fournisseurs de services comme suit :

    - en fournissant une formation continue sur les protocoles relatifs aux victimes de mauvais traitements;
    - en élaborant des trousses d'orientation à l'intention des nouveaux employés;
    - en dispensant une formation pratique à tous les fournisseurs de services.

17. Que, en partenariat avec Aliant (NBTel), une page d'information sur la violence soit élaborée et intégrée dans tous les annuaires téléphoniques de la province. Cette page devrait présenter de l'information sur la définition de la violence et dressera la liste de lignes téléphoniques d'écoute pour les victimes et les agresseurs. Pour que les citoyens connaissent l'existence de cette page, qu'elle fasse l'objet d'une campagne de publicité.

18. Qu'une campagne de sensibilisation du public soit entreprise sur un certain nombre d'années en utilisant un large éventail de mécanismes et ciblant divers groupes, comme les victimes, les agresseurs, les aidants naturels, etc. Cette campagne doit assurer que les besoins spéciaux des femmes immigrantes, autochtones et handicapées sont pris en considération.

19. Que l'information sur la violence soit intégrée dans les programmes d'enseignement des langues secondes offerts aux immigrants.

20. A) Qu'un programme d'éducation soit mis en œuvre pour les élèves de la maternelle à la 12e année sur les relations saines, incluant un examen critique des rôles stéréotypés assignés à chacun des sexes, le respect des différences, les messages dénonçant l'intimidation, l'information sur une sexualité saine, la formation à l'affirmation de soi et la dynamique de la violence.

    B) Pour garantir le succès de cette programmation, que la formation des enseignants assignés à ce programme d'éducation et sa prestation soient surveillées.

    C) Que ce programme soit obligatoire à tous les niveaux scolaires.

    D) Que les compétences de la collectivité soient utilisées dans sa mise en œuvre.

    E) Que les jeux de rôles soient intégrés à titre de composante importante d'un tel programme d'éducation.

21. Que les programmes d'apprentissage par l'expérience, comme le programme Vague par vague, qui fait appel à la participation des élèves dans sa conception et sa mise en œuvre, soient soutenus par les gouvernements à tous les échelons et par le grand public.

22. Que le programme Apprenants en santé à l'école soit étendu aux élèves de la 6e à la 8e année et intégré dans toutes les écoles de la province.

23. Qu'on encourage toutes les écoles du Nouveau-Brunswick à adopter l'approche école de qualité*.

24. Que de l'information sur la violence soit distribuée aux nouveaux parents par l'entremise de diverses trousses d'information, comme celle du programme Le goût de lire qui est distribuée à la naissance et avec la documentation qui est distribuée lors du dépistage de trois ans et demi et à l'admission à la maternelle.

25. Que, en plus des enseignants, les parents soient invités à participer au programme Vague par vague.

26. Que le contenu des cours sur le rôle parental, offerts dans la province, soit examiné afin d'ajouter de l'information relative aux relations saines et à la violence.

27. Que le gouvernement et les groupes communautaires forment un partenariat avec Sport NB pour que la violence, le harcèlement et les injures dans les sports ne soient pas tolérés.

Directives et soutien

Enjeu

La violence faite aux femmes est plus qu'un problème de femmes. Le Groupe de travail croit fermement que la violence faite aux femmes est un problème de société qui touche tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants de la province. Les directives et les mesures de soutien doivent donc cibler :

- la femme victime de violence ou survivante;
- l'agresseur;
- les enfants témoins de violence;
- l'ensemble de la population.

Les directives et les programmes doivent refléter le fait que le réseau (incluant les services officiels et autres) ne doit pas s'approprier le droit de la femme de prendre des décisions. La femme doit rester libre de prendre la décision qui lui convient au moment où cela lui convient. Cependant, les directives, les programmes et les interventions de toutes les composantes du réseau doivent appuyer et aider la femme. Comme toujours, le principe « évitez de nuire » doit prévaloir.

Les femmes victimes de violence, de même que les enfants témoins de cette violence ou eux-mêmes victimes de violence, ont besoin d'un système de soutien efficace. De plus, la recherche nous indique que la guérison et la récupération sont un processus de longue durée, et les soutiens mis en place doivent donc tenir compte de ce fait. Les directives et les programmes de courte durée peuvent entraîner la femme (et les enfants) à retourner dans un milieu violent, ce qui n'est évidemment pas le résultat souhaité.

** Les écoles de qualité sont celles où, parmi d'autres critères, les relations sont basées sur la confiance et le respect et où la participation des parents est encouragée.*

En 2000, au Nouveau-Brunswick, seulement 38 % des femmes victimes de violence conjugale ont rapporté la situation à la police et seulement 41 % ont fait appel au service social(La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001, Statistique Canada). Les politiques doivent donc, en plus de soutenir les victimes qui cherchent l'aide du système officiel, faire en sorte que l'on puisse atteindre le grand nombre d'entre elles qui ne s'inscrivent pas dans le système.

Les membres ont répété à maintes reprises leur inquiétude relative aux enfants témoins de violence. Les efforts de la ministre et du ministère des Services familiaux et communautaires en vue d'élaborer des services à l'intention des enfants qui accompagnent leur mère dans les maisons de transition sont applaudis. Cependant, nous devons encore nous attaquer à trois problèmes :

- l'accès aux services pour les enfants dans les maisons de transition (de 7 ans à 18 ans);
- l'accès aux services pour les enfants témoins de violence dont la mère ne se rend pas dans une maison de transition;
- les services de suivi et de soutien permanent aux enfants témoins de violence.

Si nous ne dispensons pas de services à ces enfants, nous ratons une autre occasion de briser le cycle de la violence et de la vulnérabilité à long terme.

Un grand nombre des femmes victimes de violence n'ont pas d'enfant, ou bien elles ont attendu que leurs enfants grandissent et qu'ils aient quitté la maison avant de chercher de l'aide. Dans l'ensemble, les directives et les programmes sont actuellement conçus et mis en œuvre principalement dans le but d'aider les femmes et les enfants. Les directives doivent tenir compte de ce problème.

La sécurité est la priorité suprême du Groupe de travail. Les résultats de la recherche montrent que la période la plus dangereuse pour une femme survient après que celle-ci a quitté son agresseur. Les directives doivent contribuer à diminuer et non accroître ce facteur de risque.

Les hommes qui usent de violence ne peuvent pas être perçus seulement comme faisant partie du problème. Ils doivent également faire partie de la solution. La recherche et les discussions en groupes de réflexion avec ces hommes ont montré clairement qu'un grand nombre d'entre eux ont aussi été victimes de mauvais traitements (physiques, sexuels et autres) pendant leur enfance. Sans intervention, le cycle de la violence se perpétue. Bien que le Groupe de travail se consacre principalement aux femmes (et aux enfants), une solution efficace au problème de la violence doit comprendre des services aux hommes.

La décision d'une femme de rester dans une situation violente ou de partir inclut en soi la crainte ou la menace de la pauvreté. On ne peut minimiser l'importance de l'indépendance économique des femmes. L'éducation, la formation et les possibilités d'emplois pour les femmes sont donc essentielles. Simultanément, les soutiens financiers et autres accordés aux femmes en période de transition entre une vie avec violence et une vie sans violence doivent appuyer ces femmes et non les pénaliser. Bien qu'un certain nombre de programmes tels que l'aide sociale, les logements subventionnés et l'aide juridique aient reconnu que les femmes victimes de violence forment un « groupe prioritaire », le Groupe de travail a repéré plusieurs lacunes qui sont soulevées dans les recommandations.

Le Groupe de travail s'intéresse également en priorité aux directives de soutien qui ciblent les jeunes. Les problèmes entourant le consentement légal des mineurs qui demandent de l'aide à un enseignant, à un conseiller d'orientation, à un psychologue scolaire, à un infirmier-hygiéniste ou à une infirmière-hygiéniste ou à un autre représentant des autorités scolaires en qui ils ont confiance, sont un sujet de préoccupation du point de vue de la responsabilité juridique. Il ne convient peut-être pas de demander la permission du parent : celui-ci peut être l'agresseur, ou il peut ne pas être prêt, ou prête si c'est la mère, à faire des démarches en ce sens. Les groupes de réflexion avec des jeunes ont souligné ce problème. Ils ont de plus insisté fortement sur le fait que la procédure suivie dans les écoles pour avoir accès à des ressources professionnelles n'encourage pas les jeunes à révéler leur problème. Par exemple, si on utilise l'interphone de la classe pour annoncer un rendez-vous avec le psychologue, on n'encourage pas nécessairement un jeune qui a besoin de parler à entreprendre des démarches.

Un autre problème important est l'absence d'accès aux services pour les jeunes de 16 à 18 ans. Les services de protection de l'enfance entrent en jeu jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 16 ans. L'accès à d'autres programmes sociaux (c.-à-d. l'assistance sociale, le logement) s'applique ensuite lorsque le jeune atteint l'âge de 19 ans. Il y a un vide important qui doit être comblé.

De plus, le Groupe de travail croit fermement que pour améliorer la situation à long terme, il faut que les gestes posés aient des conséquences graves pour l'agresseur. Autrement, les agresseurs ne seront pas nécessairement portés à assumer la responsabilité de leurs actes criminels. Bien que les dispositions se rapportant à la détermination de la peine soient du domaine fédéral, la province devrait faire preuve de leadership dans ses discussions avec le gouvernement fédéral afin de contribuer à provoquer des changements favorables dans ce domaine.

Recommandations

28. Que les directives relatives à l'aide sociale et au logement soient modifiées afin :

- de créer une exception à la Directive sur le revenu des domiciles pour les femmes victimes de violence. Ces femmes (avec ou sans enfants) pourraient ainsi partager un logement sans qu'un montant soit déduit de leurs prestations d'aide sociale;
- de bien faire comprendre aux bureaux régionaux de première ligne le principe selon lequel les femmes victimes de violence sont un groupe prioritaire et qu'elles doivent être traitées comme tel;
- de simplifier le processus de demande de prestations, de le rendre plus facilement accessible, et de faire en sorte qu'il tienne compte de l'état d'esprit et de l'état physique des femmes au moment de la demande. Par exemple, les demandes d'aide sociale devraient se faire à la maison de transition pour éviter à une femme qui peut très bien porter des marques de violence, de devoir se mêler aux autres demandeurs dans une salle d'attente;
- d'améliorer les prestations et les appuis transitoires :
  - en étendant la période de validité de la carte d'assistance médicale,
  - en veillant à ce que ces femmes reçoivent une indemnité de garde d'enfants lorsqu'elles suivent une formation ou des cours, ou lorsqu'elles ont une possibilité d'emploi,
  - en accordant ces prestations transitoires aux femmes victimes de violence, inadmissibles à l'aide sociale mais dont le revenu est faible (c.-à-d. inférieur à 20 000 $ par année);

- d'étendre l'admissibilité au taux d'assistance transitoire aux femmes seules victimes de violence;
- d'augmenter le nombre d'allocations de logement disponibles pour les femmes victimes de violence (avec ou sans enfants). Les efforts de la ministre des Services familiaux et communautaires visant à résoudre ces problèmes sont reconnus et appuyés;
- de fournir une aide pour le transport des enfants entre la maison de transition et leur école, si possible. Il faudrait éviter que l'enfant ne change d'école pendant cette période parce que cela augmente le traumatisme;
- de veiller à ce que le processus d'appel soit simplifié et rendu plus facile à utiliser pour les femmes victimes de violence. Les procédures administratives devraient être examinées dans ce contexte. L'accès au dossier de la cliente devrait être garanti;
- de favoriser de meilleures relations de travail entre les gestionnaires de cas du ministère des Services familiaux et communautaires et le personnel des maisons de transition, fondées sur le respect de chaque intervenant et sur le respect des femmes en transition.

29. Que soit mis sur pied un processus de dépistage universel de la violence envers les femmes dans les bureaux gouvernementaux (c.-à-d. les bureaux régionaux de prestation de services), les salles d'urgence, les unités de maternité, les bureaux de médecins. Des outils d'évaluation valables existent déjà et ils pourraient être modifiés pour tenir compte de la réalité du Nouveau-Brunswick. La mise en œuvre du processus de dépistage universel doit s'accompagner d'une formation à l'intention des fournisseurs de services. Les questions relatives à la vie privée et à la confidentialité doivent être examinées;

30. Que soit élaborée une directive appropriée concernant les services destinés à tous les enfants témoins de violence (de la naissance à 18 ans);

31. Que soit élaborée une directive provinciale sur les services d'hébergement à long terme, sur l'aide aux victimes d'agression sexuelle, et sur les services de soutien, et de lui accorder des fonds adéquats. L'élaboration de cette directive doit se faire en collaboration avec la communauté;

32. Que l'accès au programme d'aide juridique en matière de droit de la famille soit amélioré :
    - en veillant à ce que les femmes victimes de violence connaissent leurs droits et les services disponibles dans le cadre de ce programme,
    - en veillant à ce qu'on fasse preuve de souplesse lors de l'évaluation de l'avoir d'une femme en vue de l'admissibilité à la division des biens matrimoniaux. Ce montant est actuellement fixé à 20 000 $. Au moment d'appliquer ce critère, les responsables du programme doivent vérifier si la femme peut vraiment avoir accès à ces biens (c.-à-d. que ceux-ci peuvent être encore sous le contrôle de l'agresseur),
    - en veillant à ce que l'éducation offerte aux parents dans le cadre du programme soit accessible dans toute la province, en temps opportun, et que les parents soient aidés financièrement si leur présente situation les empêche de participer.

33. Que tous les ministères rendent accessibles au public les renseignements sur leurs programmes (c.-à-d. prestations, critères d'admissibilité). Ceci signifie présenter les renseignements de différentes manières.

34. Que dans les cas de garde et d'accès, les clauses relatives au parent coopératif et au maximum de communication soient inapplicables s'il y a eu violence familiale.

35. Que l'on fasse pression auprès du gouvernement fédéral pour que soient renforcées les clauses ayant trait à la détermination de la peine dans les cas de violence envers les femmes.

36. Que l'on fasse pression auprès du gouvernement fédéral pour qu'une aide financière et autres soutiens soient accordés, si nécessaire, aux femmes victimes de violence pour qu'elles assistent aux audiences de libération conditionnelle.

37. Que toutes les directives et tous les programmes soient revus de façon à ce qu'ils répondent aux besoins spéciaux des femmes immigrantes, handicapées, autochtones, membres des forces armées, ou vivant en milieu rural.

38. Que les programmes d'aide aux employés de la fonction publique (PAE) soient améliorés pour couvrir les services spéciaux dont peuvent avoir besoin les femmes victimes de violence.

39. Que soient améliorés les avantages (rémunération, formation) des membres du personnel inscrits dans des programmes d'aide approuvés. De plus, les possibilités de formation qu'offre le gouvernement à son personnel devraient être accessibles à ces personnes.

40. Que les programmes qui ciblent la violence à l'école soient entièrement appuyés.

41. Que l'accès aux services de santé mentale, de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie pour les femmes victimes de violence soit amélioré.

42. Que les possibilités d'un foyer d'accueil d'urgence pour les femmes vivant en milieu rural (c.-à-d. là où il n'y a pas de maison de transition) soient étudiées.

43. Que le système recense les cas où la femme, après avoir quitté son agresseur, court un risque élevé d'être à nouveau victime de violence et qu'il fournisse les mesures de sécurité nécessaires (p. ex. système d'alarme personnel, téléavertisseur).

44. Que soit élaborée une directive veillant à ce que les agresseurs reçoivent également des services appropriés et soutenus, en temps opportun.

45. Que les dispositions relatives à l'âge de consentement pour le traitement des enfants de moins de 16 ans ou pour les interventions auprès de ces enfants soient revues afin qu'il soit plus facile pour eux d'aller chercher de l'aide.

Prestation de services

Enjeu

Nous avons déjà souligné dans ce rapport qu'une forte proportion de femmes victimes de violence n'accèdent pas au réseau de services officiel. Il est important de trouver des mécanismes d'appui pour ces femmes. La recherche et les séances des groupes de réflexion ont fait ressortir le fait qu'un modèle de centre uniformisé ne convient pas à toutes. Les services qui ont pour but d'aider les femmes maltraitées et leurs enfants doivent être plus variés et plus souples. Une étude effectuée à Saint-Jean, Répondre aux besoins des femmes victimes de violence – Où nous en sommes, où nous devons aller, a révélé que les femmes peu disposées à se rendre dans les maisons de transition iraient dans une halte-accueil pour obtenir des renseignements sur les diverses possibilités et du counselling auprès de leurs pairs. Le concept des 'centres de ressources' est né des discussions portant sur cette étude. Le Groupe de travail considère que l'infrastructure nécessaire à l'appui de tels centres existe et il est convaincu que le gouvernement et la communauté sont en mesure de réaliser ce concept.

Il existe actuellement un seul centre pour les victimes d'agression sexuelle au Nouveau-Brunswick. Ce centre reçoit des appels de toutes les régions de la province et même des autres provinces maritimes. Le service Chimo, les services policiers, les hôpitaux et les organismes gouvernementaux orientent toutes des clientes vers le centre. Les conseillères bénévoles du centre nous disent que les victimes d'agression sexuelle sont peu disposées à se rendre dans les cliniques de santé mentale parce qu'elles n'ont pas de maladie mentale. Le sous-comité considère nécessaire que les salles d'urgence de tous les hôpitaux offrent des services de soutien aux victimes d'agression sexuelle, et ce, 24 heures sur 24.

Les services aux enfants témoins de violence sont perçus comme une composante importante pour mettre fin à la continuité transgénérationnelle de la violence et pour aider ces enfants à se développer sainement. Bien qu'un programme soit en voie d'élaboration pour les enfants de la naissance à l'âge de 6 ans dans les maisons de transition, une lacune grave persiste. Comme nous l'avons déjà dit, seulement 41 % des femmes victimes de violence utilisent l'une ou l'autre catégorie de service social. De plus, les enfants et les jeunes de plus de six ans n'auront pas accès à ce programme.

La recherche a montré qu'une grande proportion des agresseurs ont souffert de mauvais traitements physiques ou sexuels lorsqu'ils étaient enfants. Ceci a été confirmé au cours de la séance du groupe de réflexion avec des agresseurs qui ont tous déclaré avoir été victimes de violence lorsqu'ils étaient enfants.

Les membres du Groupe de travail ont exprimé leur inquiétude concernant l'absence de liens entre les services de justice familiale et pénale. Ces préoccupations ont été répétées au cours de la séance du groupe de réflexion tenue avec des juges. Bien qu'une partie des renseignements soit transmise entre les tribunaux, les juges considèrent qu'ils ne reçoivent pas nécessairement tous les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions vraiment éclairées en ce qui concerne la garde et l'accès. Au cours de la séance du groupe de réflexion avec des coordonnatrices du Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale, on a fait remarquer que si on accorde la garde et l'accès à des agresseurs qui n'ont pas suivi de traitement prolongé, on tend à favoriser la continuité transgénérationnelle de la violence.

Le Groupe de travail reconnaît que si on ne dispense pas de traitement aux agresseurs, la violence se poursuivra. Les juges ont fait remarquer que bien qu'ils puissent ordonner un traitement, si l'agresseur vit dans une petite communauté ou dans une région rurale, certains facteurs découragent sa participation aux séances de traitement, dont le transport et la disponibilité des services. De plus, si la prévention est une priorité absolue, des services de counselling devraient être disponibles pour les agresseurs reconnus coupables, ainsi que pour ceux qui n'ont jamais été accusés et pour les hommes qui risquent de devenir violents.

Les femmes qui vivent en milieu rural font face à une situation particulièrement inquiétante en ce qui concerne le temps d'intervention de la GRC en cas d'appel à l'aide. Dans certaines petites communautés, aucun agent n'est de service entre 16 h et 7 h.

Il est évident qu'on n'a pas un tableau précis des services disponibles dans les diverses communautés et que ceux qui essaient d'aider les victimes, les agresseurs et leur famille bénéficieraient d'un inventaire des services – gouvernementaux et communautaires – qui pourrait être tenu à jour, distribué périodiquement et accessible dans l'internet.

Recommandations

46. A) Que soit établi, en collaboration avec les établissements existants, c'est-à-dire entre autres avec les centres de ressources familiales, les centres de crise en cas de violence familiale et les centres de santé communautaires, un réseau de centres de ressources afin de fournir aux femmes un endroit sécuritaire où elles auront accès à des renseignements et à du counselling, et où elles pourront participer à des groupes de discussion.

    B) Que ces centres comprennent des services d'approche pour joindre les femmes dans les régions les plus isolées et pour les représenter lorsqu'elles doivent faire des démarches dans le réseau.

    C) Que le personnel de ces centres soit au courant des besoins particuliers des divers groupes.

47. Qu'une personne formée pour faire du counselling auprès des victimes d'agression sexuelle soit disponible sur demande dans les salles d'urgence des hopitaux afin de veiller à ce que les besoins immédiats de la victime soient satisfaits et à ce que celle-ci soit orientée vers les autres services dont elle peut avoir besoin.

48. A) Que les maisons de transition, ouvertes en principe tous les jours 24 heures sur 24, disposent d'une ligne d'information séparée pour répondre aux besoins des femmes victimes de violence qui ne veulent pas utiliser les services en cas de crise.

    B) Que là où il n'y a pas de maisons de transition, des arrangements soient pris avec les infrastructures existantes comme les centres de ressources familiales, les centres de crise en cas de violence familiale et les centres de santé communautaires, pour dispenser ce service tous les jours de la semaine, 24 heures sur 24.

49. Qu'un programme de traitement pour les adultes qui ont survécu à la violence subie pendant l'enfance soit mis sur pied et qu'il soit accessible partout dans la province.

50. Que l'on examine le modèle de la London Family Court Clinic et d'autres modèles innovateurs dans le but de créer de meilleurs liens entre les systèmes de justice pénale et familiale.

51. Que des services gratuits de counselling soient offerts aux agresseurs reconnus coupables et aux agresseurs non judiciarisés dans toute la province.

52. Qu'une ligne secours soit mise en place pour aider 24 heures sur 24 les hommes qui craignent de devenir violents.

53. Qu'on cherche des solutions de rechange en ce qui a trait aux services des forces policières dans les communautés rurales et que partout dans la province, les forces policières donnent la priorité aux appels d'aide en cas de violence familiale.

54. Qu'un inventaire des services soit préparé, incluant les renseignements les plus à jour possible sur les services disponibles dans chaque région pour aider les victimes, les agresseurs et les enfants. Cet inventaire devrait être mis à jour périodiquement et être accessible dans Internet.

Responsabilité

Enjeu

Le Groupe de travail sur la violence faite aux femmes considère que toutes les composantes du système (au sein de la communauté et du gouvernement) doivent assumer la responsabilité de leurs actions. Pour que nous puissions affirmer avec certitude que des progrès ont été réalisés, il est essentiel de les mesurer et de les rapporter. Les membres du Groupe de travail sur la violence faite aux femmes sont d'avis que le cadre stratégique et le plan d'action gouvernemental doivent faire l'objet d'une consultation publique afin qu'il y ait une véritable responsabilisation.

Il est de plus nécessaire d'adopter une philosophie d'évaluation positive englobant les programmes, les directives et les actions du gouvernement et des organismes communautaires. C'est uniquement de cette façon que nous pourrons faire en sorte que les ressources disponibles seront consacrées aux programmes et aux services qui ont les répercussions souhaitées sur la vie des gens. Un travail considérable doit être accompli dans ce domaine. Il y aura de nombreux défis à relever, notamment trouver des mécanismes appropriés pour déterminer ce qui constituera un « succès » et s'attaquer aux mythes associés au processus d'évaluation (par exemple le mythe que l'évaluation est utilisée pour réduire les coûts ou éliminer des programmes). Il faut établir une philosophie d'évaluation mettant principalement l'accent sur l'obtention d'information utile et faisant en sorte que le point de vue de la personne recevant le service sera pris en considération.

Recommandations

55. Que le Bureau du Conseil exécutif (dossier de la condition de la femme), en collaboration avec le Groupe de travail sur la violence faite aux femmes, élabore une fiche de rendement annuelle relativement au plan d'action gouvernemental. La fiche de rendement portera sur les réalisations accomplies au cours de l'année, ainsi que sur les démarches inachevées et sur les raisons pour lesquelles ces dernières n'ont pas été terminées. La fiche de rendement devrait être communiquée et distribuée dans l'ensemble de la province et devenir au fil du temps un outil de communication pour les activités de sensibilisation et d'éducation du grand public au sujet des questions liées à la violence.

56. Qu'un lien solide soit créé entre les ministères du gouvernement, les fournisseurs de services, les organismes communautaires et les intervenants du domaine de la recherche pour veiller à ce que les programmes de recherche répondent aux besoins des fournisseurs de services.

57. Que les intervenants du domaine de la recherche participent à l'élaboration de stratégies et d'outils communs d'évaluation.

58. Que tous les programmes et services financés par le gouvernement et liés au plan d'action gouvernemental comprennent une composante d'évaluation. Que l'opinion et le point de vue des personnes recevant les services soient entendus et pris en considération dans le cadre de toutes les évaluations qui seront entreprises.

59. Que les stratégies d'éducation et de prévention comprennent une composante d'évaluation dans le but de mesurer les répercussions sur les attitudes et les valeurs. Il faudra, à cet effet, établir un point de référence en fonction duquel les progrès réalisés pourront être mesurés. La meilleure façon d'atteindre ce dernier objectif sera au moyen d'un sondage sur l'attitude de la population.

CONCLUSION

Le Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes définit la violence à l'égard des femmes comme étant toute forme de mauvais traitement physique, sexuel, émotif, psychologique ou financier exercé contre elles au foyer, en milieu de travail ou dans la collectivité. Le Groupe de travail soutient que les familles du Nouveau-Brunswick doivent pouvoir vivre en toute sécurité, dans un climat enrichissant, à l'abri de la violence et des mauvais traitements. Le Groupe de travail croit également que la violence faite aux femmes est un problème qui touche la santé publique, la société et l'économie et que tous les citoyens et citoyennes doivent s'unir pour trouver des solutions.

Dans les pages précédentes, le Groupe de travail a établi sept éléments d'un cadre de travail : le leadership et la coordination; la législation; la stabilité et la viabilité; la prévention et l'éducation; les directives et le soutien; la prestation de services; la responsabilité. Il explique aussi les enjeux propres à chacun de ces domaines et présente des recommandations.

Les membres du Groupe de travail croient fermement que les services actuels doivent être maintenus et, dans certains cas, améliorés. Il croit également que pour éliminer à long terme la violence contre les femmes, il faut donner la priorité à l'éducation et à la prévention.

Il y a lieu de croire que les conseils émanant de ce cadre stratégique serviront au gouvernement dans sa démarche auprès de la collectivité pour contrer la violence faite aux femmes.

Références bibliographiques

Day, T. *Health-related costs of violence against women: The tip of the iceberg*, London (Ontario), Université Western Ontario, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1995.

DeKeseredy, W. , et L. MacLeod. *Woman abuse: A sociological story*, Toronto (Ontario), Harcourt Brace Canada, 1997.

Documents de discussion sur les questions relatives à la santé et à la violence familiale — L'impact de la violence sur la santé mentale : un guide sur les documents en la matière, Ottawa (Ontario), Ministre des Approvisionnements et Services, 1995.

Équipe de recherche sur la violence dans les fréquentations. *La violence dans les fréquentations chez les adolescents et adolescentes au Nouveau-Brunswick : sommaire de deux études*, Fredericton (Nouveau-Brunswick), Centre Muriel McQueen Ferguson pour la recherche sur la violence familiale, s.d. http://www.unbf.ca/arts/CFVR/dat-fr.html

Greaves, L., O. Hankivisky et J. Kingston-Riechers. *Selected estimates on the costs of violence against women*, London (Ontario), Université de Western Ontario, Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1995.

HEAR. *Prevention of family violence in rural town, Island, and geographically isolated communities: Determining sociocultural influences on the meanings of and responses to woman abuse*, Fredericton (Nouveau-Brunswick), Centre Muriel McQueen Fergusson sur la violence familiale, 1997.

Léibovitch, S. *Meeting the needs of abused women: Where we are, where we need to be*, Saint John (Nouveau-Brunswick), Domestic Violence Community Action Group, 2001.

Lynn, M., et E. O'Neill. *Families, Power and Violence*. Dans *Violence Against Girls : Statistical Hightlights*, FREDA Centre for Research on Violence Against Women & Children, Vancouver (Colombie-Britannique), 1995.

MacLeod, L. *Espoir et déception dans le domaine des femmes battues : progrès, dilemmes et perspectives de prévention*, Ottawa, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Unité de prévention de la violence familiale, Santé Canada, 1989.

Neilson, L. *Spousal abuse, children and the Legal System: Final report*, Ottawa, Association du Barreau canadien, Fonds du Barreau canadien pour le droit de demain, Fredericton, (Nouveau-Brunswick), Centre Muriel McQueen Fergusson sur la violence familiale, 2001.

Sidor, Nicholas (expert-conseil). *Workplace policies and practices on violence against women: Mapping the federal jurisdiction*, Ottawa, (Ontario), 1995.

Simpson, M. *What did we learn?* (An evaluation of an Atlantic networking meeting), Fredericton (Nouveau-Brunswick), Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale, 2000.

Walker, L. *The Battered Woman Syndrome Study*, New York, Springer, 1984.

Annexe A

Résumé des recommandations

Leadership et coordination

1. Qu'au sein du Bureau du Conseil exécutif (dossier de la condition de la femme),on consacre des ressources appropriées afin de :
   - dispenser de manière permanente des conseils à la ministre;
   - coordonner et de faciliter la communication entre le gouvernement et les communautés, incluant mettre en commun les meilleures pratiques;
   - superviser la mise en œuvre du plan d'action;
   - promouvoir la recherche et diffuser les résultats des recherches;
   - promouvoir l'évaluation de programmes existants et de programmes nouveaux;
   - fournir un leadership dans la prévention, la sensibilisation et l'éducation du public.

2. A. Que le Groupe de travail sur la violence faite aux femmes soit maintenu et qu'il tienne une réunion une fois par année afin :
   - d'examiner les progrès de la réalisation du plan d'action;
   - de proposer des ajustements si nécessaire;
   - de continuer à donner des conseils à la ministre.

   B. On recommande également que la participation au Groupe de travail soit modifiée de façon à inclure le point de vue du milieu de l'enseignement, des entreprises et des organismes professionnels (p. ex. médecins, personnel infirmier, enseignants).

3. Que le Bureau du Conseil exécutif (dossier de la condition de la femme) travaille en partenariat avec plusieurs organismes pour favoriser le renforcement des partenariats existants au niveau local entre les communautés et le gouvernement, et la création de nouveaux partenariats là où il n'y en a pas.

4. Que le cadre stratégique du Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes soient diffusés et distribués dans toute la province.

5. Que chaque ministère qui participe à l'exécution du plan d'action gouvernemental indique clairement ses responsabilités et ses obligations (financières et en ressources humaines) à même son plan de travail ministériel.

6. Que soit formé un comité ministériel qui étudie plus à fond le problème et serve de mécanisme de coordination pour les actions à long terme, qui sont communes à divers ministères. Ce comité devrait se réunir une fois par année ou plus souvent s'il y a lieu.

Législation

7. A. Qu'au cours de la prochaine année civile, le gouvernement prenne l'initiative, avec la participation de la collectivité s'il y a lieu, pour
   - procéder à un examen approfondi des lois adoptées dans les autres provinces.
   - rédiger un document de travail qui donne un aperçu de la valeur pratique d'une telle loi au Nouveau-Brunswick et qui examine les options qui pourraient s'avérer efficaces dans le contexte du système judiciaire provincial.

   B. Que le projet de législation, s'il est jugé réalisable, soit présenté à l'Assemblée législative au printemps de 2003.

Stabilité et viabilité

8. Que le processus des demandes de financement des groupes communautaires soit rationalisé et accompagné de prises de décisions et de critères transparents.

9. Que les maisons de transition soient financées à 100 % du coût approuvé. Les critères devraient être les mêmes partout dans la province.

10. Que le financement des services et des programmes achetés par le gouvernement soit approuvé pour une période de trois ans. De plus, qu'un mécanisme convivial soit élaboré pour qu'un processus annuel d'examen et d'ajustement fasse partie des critères de financement.

11. Qu'un examen soit entrepris pour évaluer l'aide financière publique fournie relativement aux services communautaires existants et pour régler toutes les anomalies décelées pendant la période de 5 ans visée par le plan d'action gouvernemental.

12. Que l'information relative à la totalité du financement accordé aux programmes, aux services et aux initiatives se rapportant à la violence faite aux femmes soit rendue publique et inscrite sur une fiche de rendement.

Prévention et éducation

13. Que les universités, les collèges et les autres établissements de formation soient fortement encouragés à intégrer l'éducation sur les questions relatives à la violence dans la formation professionnelle des médecins, du personnel infirmier, des travailleurs sociaux, des agents de police, des juges, des membres du clergé, des dentistes et des travailleurs en garderie.

14. Que les trois protocoles relatifs aux mauvais traitements (pour les femmes, les enfants et les adultes victimes de mauvais traitements) soient passés en revue et mis à jour et que les groupes communautaires soient consultés à cet effet.

15. Que les organismes professionnels consacrent du temps chaque année à de la sensibilisation continue sur le problème de la violence faite aux femmes.

16. Que le gouvernement investisse dans la formation de ses fournisseurs de services comme suit :

    - en fournissant une formation continue sur les protocoles relatifs aux victimes de mauvais traitements;
    - en élaborant des trousses d'orientation à l'intention des nouveaux employés;
    - en dispensant une formation pratique à tous les fournisseurs de services.

17. Que, en partenariat avec Aliant (NBTel), une page d'information sur la violence soit élaborée et intégrée dans tous les annuaires téléphoniques de la province. Pour que les citoyens connaissent l'existence de cette page, qu'elle fasse l'objet d'une campagne de publicité.

18. Qu'une campagne de sensibilisation du public soit entreprise sur un certain nombre d'années en utilisant un large éventail de mécanismes et ciblant divers groupes, comme les victimes, les agresseurs, les aides naturels, etc. La campagne doit assurer que les besoins spéciaux des femmes immigrantes, autochtones et handicapées soient pris en considération.

19. Que l'information sur la violence soit intégrée dans les programmes d'enseignement des langues secondes offerts aux immigrants.

20. A. Qu'un programme d'éducation soit mis en œuvre pour les élèves de la maternelle à la 12e année sur les relations saines.

    B. Que la formation des enseignants assignés à ce programme d'éducation et sa prestation soient surveillées.

    C. Que ce programme soit obligatoire à tous les niveaux scolaires.

    D. Que les compétences de la collectivité soient utilisées dans sa mise en œuvre.

    E. Que les jeux de rôles soient intégrés à titre de composante importante d'un tel programme d'éducation.

21. Que les programmes d'apprentissage par l'expérience, comme le programme Vague par vague, qui fait appel à la participation des élèves dans sa conception et sa mise en œuvre, soient soutenus par les gouvernements à tous les échelons et par le grand public.

22. Que le programme Apprenants en santé à l'école soit étendu aux élèves de la 6e à la 8e année et intégré dans toutes les écoles de la province.

23. Qu'on encourage toutes les écoles du Nouveau-Brunswick à adopter l'approche « école de qualité »*.

24. Que de l'information sur la violence soit distribuée aux nouveaux parents par l'entremise de diverses trousses d'information, comme celle du programme Le goût de lire qui est distribuée à la naissance et avec la documentation qui est distribuée lors du dépistage de trois ans et demi et à l'admission à la maternelle.

25. Que, en plus des enseignants, les parents soient invités à participer au programme Vague par vague.

26. Que le contenu des cours sur le rôle parental, offerts dans la province, soit examiné afin d'ajouter de l'information relative aux relations saines et à la violence.

27. Que le gouvernement et les groupes communautaires forment un partenariat avec Sport NB pour que la violence, le harcèlement et les injures dans les sports ne soient pas tolérés.

** Les écoles de qualité sont celles où, parmi d'autres critères, les relations sont basées sur la confiance et le respect et où la participation des parents est encouragée.*

Directives et soutien

28. Que les directives relatives à l'aide sociale et au logement soient modifiées afin :
    - de créer une exception à la Directive sur le revenu des domiciles pour les femmes victimes de violence;
    - de bien faire comprendre aux bureaux régionaux de première ligne le principe selon lequel les femmes victimes de violence sont un groupe prioritaire et qu'elles doivent être traitées comme tel;
    - de simplifier le processus de demande de prestations, de le rendre plus facilement accessible, et de faire en sorte qu'il tienne compte de l'état d'esprit et de l'état physique des femmes au moment de la demande;
    - d'améliorer les prestations et les appuis transitoires :
        - en étendant la période de validité de la carte d'assistance médicale,
        - en veillant à ce que ces femmes reçoivent une indemnité de garde d'enfants lorsqu'elles suivent une formation ou des cours, ou lorsqu'elles ont une possibilité d'emploi,
        - en accordant ces prestations transitoires aux femmes victimes de violence, inadmissibles à l'aide sociale mais dont le revenu est faible;
    - d'étendre l'admissibilité au taux d'assistance transitoire aux femmes seules victimes de violence;
    - d'augmenter le nombre d'allocations de logement disponibles pour les femmes victimes de violence (avec ou sans enfants);
    - de fournir une aide pour le transport des enfants entre la maison de transition et leur école, si possible;
    - de veiller à ce que le processus d'appel soit simplifié et rendu plus facile à utiliser pour les femmes victimes de violence;
    - de favoriser de meilleures relations de travail entre les gestionnaires de cas du ministère des Services familiaux et communautaires et le personnel des maisons de transition, fondées sur le respect de chaque intervenant et sur le respect des femmes en transition.

29. Que soit mis sur pied un processus de dépistage universel de la violence envers les femmes dans les bureaux gouvernementaux (c.-à-d. les bureaux régionaux de prestation de services), les salles d'urgence, les unités de maternité, les bureaux de médecins. Les questions relatives à la vie privée et à la confidentialité doivent être examinées.

30. Que soit élaborée une directive appropriée concernant les services destinés à tous les enfants témoins de violence (de la naissance à 18 ans);

31. Que soit élaborée une directive provinciale sur les services d'hébergement à long terme, sur l'aide aux victimes d'agression sexuelle, et sur les services de soutien, et que des fonds adéquats lui soient accordés.

32. Que l'accès au programme d'aide juridique en matière de droit de la famille soit amélioré :
    - en veillant à ce que les femmes victimes de violence connaissent leurs droits et les services disponibles dans le cadre de ce programme;
    - en veillant à ce qu'on fasse preuve de souplesse lors de l'évaluation de l'avoir d'une femme en vue de l'admissibilité à la division des biens matrimoniaux, c.-à-d. vérifier si la femme peut vraiment avoir accès à ces biens;
    - en veillant à ce que l'éducation offerte aux parents dans le cadre du programme soit accessible dans toute la province, en temps opportun, et que les parents soient aidés financièrement si leur présente situation les empêche de participer.

33. Que tous les ministères rendent accessibles au public les renseignements sur leurs programmes (c.-à-d. prestations, critères d'admissibilité).

34. Que dans les cas de garde et d'accès, les clauses relatives au parent coopératif et au maximum de communication soient inapplicables s'il y a eu violence familiale.

35. Que l'on fasse pression auprès du gouvernement fédéral pour que soient renforcées les clauses ayant trait à la détermination de la peine dans les cas de violence envers les femmes.

36. Que l'on fasse pression auprès du gouvernement fédéral pour qu'une aide financière et autres soutiens soient accordés, si nécessaire, aux femmes victimes de violence afin qu'elles assistent aux audiences de libération conditionnelle.

37. Que toutes les directives et tous les programmes soient revus de façon à ce qu'ils répondent aux besoins spéciaux des femmes immigrantes, handicapées, autochtones, membres des forces armées, ou vivant en milieu rural.

38. Que les programmes d'aide aux employés de la fonction publique (PAE) soient améliorés pour couvrir les services spéciaux dont peuvent avoir besoin les femmes victimes de violence.

39. Que soient améliorés les avantages (rémunération, formation) des membres du personnel inscrits dans des programmes d'aide approuvés. De plus, les possibilités de formation qu'offre le gouvernement à son personnel devraient être accessibles à ces personnes.

40. Que les programmes qui ciblent la violence à l'école soient entièrement appuyés.

41. Que l'accès aux services de santé mentale, de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie pour les femmes victimes de violence soit amélioré.

42. Que les possibilités d'un foyer d'accueil d'urgence pour les femmes vivant en milieu rural (c.-à-d. là où il n'y a pas de maison de transition) soient étudiées.

43. Que le système recense les cas où la femme, après avoir quitté son agresseur, court un risque élevé d'être à nouveau victime de violence et qu'il fournisse les mesures de sécurité nécessaires (p. ex., système d'alarme personnel, téléavertisseur).

44. Que soit élaborée une directive veillant à ce que les agresseurs reçoivent également des services appropriés et soutenus, en temps opportun.

45. Que les dispositions relatives à l'âge de consentement pour le traitement des enfants de moins de 16 ans ou pour les interventions auprès de ces enfants soient revues afin qu'il soit plus facile pour eux d'aller chercher de l'aide.

Prestation de services

46. A. Que soit établi, en collaboration avec les établissements existants, c'est-à-dire entre autres avec les centres de ressources familiales, les centres de crise en cas de violence familiale et les centres de santé communautaires, un réseau de centres de ressources afin de fournir aux femmes un endroit sécuritaire où elles auront accès à des renseignements et à du counselling, et où elles pourront participer à des groupes de discussion.

    B. Que ces centres comprennent des services d'approche pour joindre les femmes dans les régions les plus isolées et pour les représenter lorsqu'elles doivent faire des démarches dans le réseau.

    C. Que le personnel de ces centres soit au courant des besoins particuliers des divers groupes.

47. Qu'une personne formée pour faire du counselling auprès des victimes d'agression sexuelle soit disponible sur demande dans les salles d'urgence des hôpitaux afin de veiller à ce que les besoins immédiats de la victime soient satisfaits et à ce que celle-ci soit orientée vers les autres services dont elle peut avoir besoin.

48. A. Que les maisons de transition, ouvertes en principe tous les jours 24 heures sur 24, disposent d'une ligne d'information séparée pour répondre aux besoins des femmes victimes de violence qui ne veulent pas utiliser les services en cas de crise.

    B. Que là où il n'y a pas de maisons de transition, des arrangements soient pris avec les infrastructures existantes comme les centres de ressources familiales, les centres de crise en cas de violence familiale et les centres de santé communautaires, pour dispenser ce service tous les jours de la semaine, 24 heures sur 24.

49. Qu'un programme de traitement pour les adultes qui ont survécu à la violence subie pendant l'enfance soit mis sur pied et qu'il soit accessible partout dans la province.

50. Que l'on examine le modèle de la London Family Court Clinic et d'autres modèles innovateurs dans le but de créer de meilleurs liens entre les systèmes de justice pénale et familiale.

51. Que des services gratuits de counselling soient offerts aux agresseurs reconnus coupables et aux agresseurs non judiciarisés dans toute la province.

52. Qu'une ligne secours soit mise en place pour aider 24 heures sur 24 les hommes qui craignent de devenir violents.

53. Qu'on cherche des solutions de rechange en ce qui a trait aux services des forces policières dans les communautés rurales, et que partout dans la province, les forces policières donnent la priorité aux appels d'aide en cas de violence familiale.

54. Qu'un inventaire des services soit préparé, incluant les renseignements les plus à jour possible sur les services disponibles dans chaque région pour aider les victimes, les agresseurs et les enfants. Cet inventaire devrait être mis à jour périodiquement et être accessible dans Internet.

Responsabilité

55. Que le Bureau du Conseil exécutif (dossier de la condition de la femme), en collaboration avec le Groupe de travail sur la violence faite aux femmes, élabore une fiche de rendement annuelle relativement au plan d'action gouvernemental.

56. Qu'un lien solide soit créé entre les ministères du gouvernement, les fournisseurs de services, les organismes communautaires et les intervenants du domaine de la recherche pour veiller à ce que les programmes de recherche répondent aux besoins des fournisseurs de services.

57. Que les intervenants du domaine de la recherche participent à l'élaboration de stratégies et d'outils communs d'évaluation.

58. Que tous les programmes et services financés par le gouvernement et liés au plan d'action gouvernemental comprennent une composante d'évaluation. Que l'opinion et le point de vue des personnes recevant les services soient entendus et pris en considération dans le cadre de toutes les évaluations qui seront entreprises.

59. Que les stratégies d'éducation et de prévention comprennent une composante d'évaluation dans le but de mesurer les répercussions sur les attitudes et les valeurs. Il faudra, à cet effet, établir un point de référence en fonction duquel les progrès réalisés pourront être mesurés.

Annexe B

Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes

Margaret-Ann Blaney, présidente
Ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la condition de la femme

Nancy Hartling
Coprésidente, Comité de la marche mondiale des femmes, Support aux parents uniques, Moncton

Pat Gallagher-Jetté
Domestic Violence Community Action Committee, Saint-Jean

Randy Dickinson
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées

Rina Arseneault
Comité de la marche mondiale des femmes, Centre Muriel McQueen Ferguson pour la recherche sur la violence familiale (UNB)

Marilyn Merritt-Gray
Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, Faculté des sciences infirmières (UNB)

M. Aaron White
Men Against Sexual Aggression (MASA), Fredericton

Lorraine Whalley
Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Fredericton

Gabrielle Maillet
Coalition contre l'abus dans les relations, Moncton

Anthony Knight
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick

Therese Murray
Fondation Muriel McQueen Fergusson, Fredericton

Chantal Varin
Centre de prévention de la violence familiale de Kent

Martine Haché
Table de concertation sur la violence familiale, Caraquet

Leslie Monaghan
Charlotte Co. Caring Partnership

Bernard Léger
Option — Service à la famille, Moncton

Stella Nicholas
Services contre la violence familiale, Première Nation de Tobique

Simone Leibovitch
Coalition des maisons de transition du Nouveau-Brunswick, Fredericton

Irmgard Stehlmann
NB Women's Intercultural Network/Réseau interculturel des femmes du Nouveau-Brunswick

Debrah Westerburg
Woodstock Caring Partnership Community

Maureen McIntosh
Coalition contre l'abus dans les relations (CCAR), Moncton

Elda Savoie
Centre de prévention de la violence familiale de Kent

Natalie McBride
Maison de transition Gignoo

Elaine Stewart
Directrice générale, Second Stage Safe Haven, Saint-Jean

Martine Thériault
Forum provincial de concertation en matière de violence, Centre Escale Madavic

Nora Kelly
Sous-ministre, ministère de la Santé et mieux-être

Bernard Paulin,
Sous-ministre, ministère des Services familiaux et communautaires

Roger Bilodeau,
Sous-ministre, ministère de la Justice

Don Ferguson,
Sous-ministre, ministère de la Formation et Développement de l'emploi

Brian Alexander,
Sous-ministre, ministère de la Sécurité publique

Karen Mann
Sous-ministre, ministère de l'Éducation

Raymond Daigle
Sous-ministre, ministère de l'Éducation

Dick Quigg
Comité interministériel sur la violence familiale ministère des Services familiaux et communautaires, Moncton

Norma Dubé
Coordonnatrice, Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes, Bureau du Conseil exécutif

Marg Malone Currie
Bureau du Conseil exécutif (condition de la femme)

Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes

Sous-comités

Politiques et communication

Elda Savoie
Centre de prévention de la violence familiale de Kent

Martine Thériault
Forum provincial de concertation en matière de violence, Centre Escale Madavic

Pat Gallagher-Jetté
Domestic Violence Community Action Committee

Randy Dickinson
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées

Rina Arseneault
Comité de la marche mondiale des femmes, Centre Muriel McQueen Ferguson pour la recherche sur la violence familiale

Lynne Swanick
Ministère des Services familiaux et communautaires

Marilyn Merritt-Gray
Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, Faculté des sciences infirmières

Jim Burns
Ministère de la Justice

Jackie Matthews
Coalition des maisons de transition du Nouveau-Brunswick

Norma Dubé
Bureau du Conseil exécutif

Monique LeBlanc
Ministère de la Sécurité publique

Marg Malone Currie
Bureau du Conseil exécutif

Joanne Fletcher
Ministère de la Santé et du Mieux-être

Éducation et prévention

M. Aaron White
Men Against Sexual Aggression (MASA)

Maureen McIntosh
Coalition contre l'abus dans les relations (CCAR)

Therese Murray
Fondation Muriel McQueen Fergusson

Chantal Varin
Centre de prévention de la violence familiale de Kent

Martine Haché
Table de concertation sur la violence familiale

Leslie Monaghan
Charlotte Co. Caring Partnership

Hope Brewer
Ministère de la Formation et Développement de l'emploi

Stella Nicholas
Services contre la violence familiale, Première Nation de Tobique

Simone Leibovitch
Coalition des maisons de transition

Irmgard Stehlmann
Réseau interculturel des femmes du Nouveau-Brunswick

Debrah Westerburg
Woodstock Caring Community

Dick Quigg
Ministère des Services familiaux et communautaires

Anne Macies
Ministère de l'Éducation

Charles O'Donnell
Ministère de la Sécurité publique

Anthony Knight
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick

Norma Dubé
Bureau du Conseil exécutif

Marg Malone Currie
Bureau du Conseil exécutif

Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes

Sous-comités

Prestation de services

Nancy Hartling
Comité de la marche mondiale des femmes
Support aux parents uniques

Simone Leibovitch
Coalition des maisons de transition

Lorraine Whalley
Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Fredericton

Rina Arseneault
Comité de la marche mondiale des femmes
Centre Muriel McQueen Ferguson pour la recherche sur la violence familiale

Natalie McBride
Maison de transition Gignoo

Irmgard Stehlmann
Réseau interculturel des femmes du Nouveau-Brunswick

Bob Steele
Ministère des Services familiaux et communautaires

Brenda Thomas
Sécurité publique

Jim Burns
Ministère de la Justice

Elaine Stewart
Directrice générale, Second Stage Safe Haven

Janet MacKenzie
Ministère de la Santé et du Mieux-être

Annette Harland
Ministère de la Santé et du Mieux-être

Marg Malone Currie
Bureau du Conseil exécutif

Norma Dubé
Bureau du Conseil exécutif

Annexe C

Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes

Séances avec des groupes de réflexion

Date	Groupes
le 21 avril 2001	Coalition des maisons de transition — Intervenants des maisons de transition
le 25 avril 2001	Centre de services aux victimes d'agression sexuelle de Fredericton – Collectif de bénévoles
le 27 avril 2001	Croix-Rouge – Équipe pour la prévention de la violence
le 28 avril 2001	Vague par vague – Comité consultatif étudiant
le 30 avril 2001	New Brunswick Teachers Association
le 30 avril 2001	Fondation Muriel McQueen Fergusson – section FHS
le 30 avril 2001	Comité provincial des partenariats d'entraide
le 23 mai 2001	Coalition des maisons de transition – Comité consultatif de clients
le 24 mai 2001	Charlotte Co. Caring Community
le 29 mai 2001	Centre de prévention de la violence familiale de Kent Personnel infirmier de Télé-Soins
le 1er juin 2001	Coordonnateurs – Équipes de recherche du Centre Muriel McQueen Fergusson Agresseurs en instance de traitement – Services à la famille de Moncton et de Fredericton
le 9 juin 2001	Comité consultatif – Vague par vague
le 14 juin 2001	Juge en chef Camille Dumas et juge en chef adjoint James McNamee – Cour provinciale
le 19 juin 2001	Projet sur la santé des femmes, Région 3 – Pratique de la prestation de soins aux victimes de violence familiale
le 28 juin 2001	Police municipale de Fredericton – Unité des services aux victimes
le 31 août 2001	Procureurs de la Couronne
du 10 au 12 juillet 2001	Visites sur les lieux, gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et intervenants communautaires
le 21 août 2001	Directeurs, enseignants et enseignantes – Beaverbrook School, Moncton

Rencontres avec des groupes et la ministre

Date	Groupes
le 25 avril 2001	Coordonnateurs du N.-B. relativement au projet de recherche sur la violence envers les filles
le 23 mai 2001	Coalition des maisons de transition – Comité consultatif de clients

Visites de la ministre à des fournisseurs de services

Date	Fournisseurs de services
le 12 mars 2001	Foyer d'urgence pour femmes de la Miramichi
le 14 mars 2001	Liberty Lane
le 20 mars 2001	Carrefour pour femmes
le 23 mars 2001	Second Stage/Safe Haven, Maison Hestia
le 10 septembre 2001	Maison de Transition de Fredericton, Maison de transition Gignoo
le 12 septembre 2001	Accueil Sainte-Famille, Maison de Passage House, Services à la famille Népisiguit
le 14 septembre 2001	Maison Notre-Dame, Escale Madavic, Sanctuary House
le 17 septembre 2001	Maison de Transition Sussex Vale
le 18 septembre 2001	Maison de Transition Fundy

Soumissions reçues

MOVE (coalition pluridisciplinaire d'éducateurs pour la prévention de la violence)

Coalition des maisons de transition

Comité consultatif de la Coalition des maisons de transition